



GOUVERNEMENT

La question électorale au centre du premier conseil des ministres



Joseph Kabila posant avec les membres du gouvernement d'union nationale

Pour cette première réunion extraordinaire du conseil des ministres du gouvernement d'union nationale, l'occasion était donnée à Joseph Kabila d'exhorter les membres du nouvel Exécutif

national à être au service de la nation congolaise tout entière et non au service de leurs partis politiques, leurs provinces ou leurs tribus ou clans. Le chef de l'Etat les a engagés, en outre, à faire

preuve d'un comportement digne et irréprochable dans la conduite des affaires de l'Etat.

Sur la question électorale, le président de la République a insisté sur la nécessité d'appuyer la Cen-

trale électorale dans sa charge d'organiser des élections démocratiques, transparentes et non chaotiques le plus tôt possible. Il a suggéré qu'au cours d'un prochain conseil des ministres, la

Céni soit invitée à venir faire le point sur l'état des préparatifs des élections qu'elle est appelée à organiser.

Page 12

NOUVELLE ÉVASION

La prison de Kasangulu vidée de ses pensionnaires

Quarante-huit heures seulement après l'évasion massive des prisonniers du Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa (ex prison centrale de Makala), c'est au tour des pensionnaires de la vétuste prison de Kasangulu de prendre la tangente. Sur les soixante-quatorze détenus que comptait cette prison, soixante-dix se sont évadés, laissant seulement huit prisonniers qui n'ont pas pu s'enfuir du fait de la dégradation de leur état de santé. Dix prisonniers seulement ont été récupérés. Aucun mort ou blessé n'a été signalé pendant ces événements, révèlent des sources concordantes. Des enquêteurs avaient été envoyés de Kinshasa pour s'enquérir de la situation sur place, apprend-on. Les conditions précaires de détention seraient à la base de ce coup de force.

Page 13



Des détenues dans une prison en RDC

FOOT-TRANSFERTS

Luvumbu Nzinga Héritier à Lokeren

Alors qu'on s'approche de l'ouverture du mercato d'été, certains transferts et prolongations de contrat sont déjà en cours du côté des Congolais. C'est le cas de Luvumbu Nzinga Héritier, milieu offensif de V.Club, actuellement en séjour à Belgique. Luvumbu, pour rappel, a été indisponible pendant plus d'une année. Il avait été blessé en quart de finale de la quatrième édition du championnat d'Afrique des nations en janvier 2016 au Rwanda.

Plus d'une année après, il est réapparu, mais comme remplaçant sur le banc de V.Club. Donc, sans être revenu officiellement sur le terrain et sans avoir disputé un match de compétition, le destin a voulu que le joueur prenne son avion pour la Belgique afin de négocier son transfert à Lokeren.

Page 14



Héritier Luvumbu Nzinga

SANTÉ PUBLIQUE

L'épidémie de la grippe aviaire déclarée en Ituri

La maladie a déjà tué plus de cinq mille poules et canards peu après sa manifestation dans les localités de Joo et de Kafé (province de l'Ituri) au bord du lac Albert. La crainte est qu'elle ne s'étende vers d'autres localités de la province. C'est ainsi que l'autorité provinciale a décrété les territoires d'Irumu, Mandje et Mahagi zones suspectes parce qu'exposées à la contagion du virus. Dans la foulée, il a été ordonné l'abattage systématique dans le cadre de nettoyage sanitaire, des volailles se trouvant dans un rayon de trois kilomètres autour de ces localités à risque.

D'autres mesures d'accompagnement ont été prises à l'instar de la fermeture des marchés se livrant au commerce de la volaille. Le gouverneur a appelé à la non-manipulation des volailles infectées ou retrouvées mortes pour éviter la contamination à grande échelle.

Page 12

ÉDITORIAL

Et après ?

Dix ans ont passé depuis que le premier numéro de ce quotidien, *Les Dépêches de Brazzaville*, est paru. Dix longues années qui ont vu le Congo se moderniser, se transformer, qui ont vu le monde changer avec l'émergence de la Chine et la réémergence de la Russie, qui a vu l'Afrique s'imposer comme le continent de l'avenir. Dix longues années qui nous ont permis de devenir l'un des médias de cette partie du monde les plus lus, les plus reconnus même s'il n'est pas exempt de défauts.

Alors que nous fêtons cet anniversaire avec le sentiment du devoir accompli se pose la question de ce qu'il adviendra de nous dans les dix prochaines années. Car les journaux sont comme les humains : ils naviguent au gré des flots, vivent des moments paisibles et des temps difficiles, doivent sans cesse répondre aux attentes de ceux et celles qui les lisent, bref sont contraints de s'adapter aux changements de la société s'ils veulent survivre.

Sans préjuger de ce que nous réserve l'avenir disons que trois devoirs s'imposent à nous au seuil de cette nouvelle aventure :

° Premier devoir : approfondir l'observation quotidienne de notre pays et du monde qui l'entoure afin d'apporter aux lecteurs de ce journal les informations qui leur permettront de mieux gérer leur propre vie.

° Deuxième devoir : profiter des avancées techniques qui marquent le début de ce nouveau siècle pour accroître notre diffusion, notre influence, en développant les versions imprimées et électroniques de ce quotidien.

° Troisième devoir : accompagner, avec les moyens qui sont les nôtres, le formidable processus d'intégration qui fera demain du Bassin du Congo l'un des principaux acteurs de la mondialisation.

Ce n'est donc pas un hasard si le dixième anniversaire de la création du quotidien que vous tenez entre vos mains, amis lecteurs, voit naître un deuxième média, *Le Courrier de Kinshasa*, qui accompagnera sur la rive gauche du fleuve Congo l'émergence de l'Afrique centrale tout comme le font depuis dix ans *Les Dépêches de Brazzaville* sur la rive droite.

Plus que jamais l'Agence d'Information d'Afrique Centrale (ADIAC), maison mère de ces deux quotidiens, entend poursuivre et mener à bien la tâche qu'elle s'est fixée il y a vingt ans lorsqu'elle vit le jour.

Les Dépêches de Brazzaville

DISPARITION

Dernier adieu du PCT à Auguste Batina



Pierre Ngolo s'inclinant devant la dépouille du disparu (Adiac)

Né le 28 mars 1936 à Ngabantadi dans le district de Kinkala département du Pool, le membre du comité d'honneur du Parti congolais du travail (PCT), ancien ministre et sénateur, Auguste Batina a tiré sa révérence le 7 mai dernier à Brazzaville à l'âge de 81 ans.

À cette occasion, le Parti congolais du travail conduit par son secrétaire général Pierre Ngolo a rendu un dernier hommage à l'illustre disparu. Dans l'oraison funèbre lue pour la circonstance par le membre du comité central du PCT, Fulgence Milandou, il est ressorti que Auguste Batina a fait ses études primaires à l'Ecole Catholique de Mindouli où il obtient son Certificat d'Études Primaires (C.E.P) en 1949.

Il est ensuite inscrit au Collège moderne de Dolisie où il en sort avec un Brevet Élémentaire (BE) en 1953. Sa passion pour le métier de l'enseignement éclot dès sa sortie du collège. Il se forme alors successivement à l'Ecole normale Fédérale de Mouyondzi et à l'ENS de Saint Cloud en France. Instituteur titulaire depuis 1955, la carrière professionnelle du disparu a connu une ascendance remarquable. Il est tour à tour directeur des Ecoles primaires de

Mvouvou à Pointe-Noire et à Mvouti au Kouilou, délégué aux fonctions d'inspecteur de l'enseignement primaire dans la Nianga Louessé à Sibiti. Nanti de cet éminent parcours, il est nommé ministre de l'Enseignement primaire et secondaire, chargé de l'Alphabétisation de 1972 à 1975. Il a par la suite occupé plusieurs autres fonctions. Au plan politique, Auguste Batina a gravi les échelons de la vie militante en étant tour à tour président de la section PCT de Makélékélé, membre du comité central et membre du bureau politique. Ayant sollicité les suffrages du peuple au profit du Parti congolais du travail, il a été élu conseiller départemental et municipal de Brazzaville puis sénateur. Ses expériences politiques ont été mises à profit dans la quête perpétuelle de la paix dans le département du Pool.

À ce titre, il a fait partie de la délégation gouvernementale

aux négociations de paix avec le pasteur Ntouni à Kibouéné en 2003, à l'issue desquelles, Auguste Batina a été nommé membre du comité de suivi des engagements croisés entre le gouvernement et le Conseil national de résistance (CNR) pour la paix au Pool.

Son activisme politique et ses références administratives lui ont valu la reconnaissance de la République. Il a été élevé aux distinctions de Chevalier dans l'ordre de Mérite Congolais en 1969 et de Chevalier dans l'Ordre de la Paix en 2010.

Parmi les témoignages recueillis sur le disparu, on peut citer celui du membre du comité d'honneur du PCT, Fulgence Milandou qui a signifié que, « *c'était un camarade dévoué, disponible, qui affrontait la vie avec un certain détachement. Il était toujours préparé à toutes les épreuves sans donner le sentiment d'être dépassé.* » Il a tiré sa révérence en étant membre du comité d'honneur du PCT. Auguste Batina qui laisse neuf enfants a été inhumé à Brazzaville.

Jean Jacques Koubemba

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE-

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé

Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba,

Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Meryll Mezath
(Rédactrice en chef), Duryl Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n° 1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Adrienne Londole
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue

Ongagna

Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelélé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Assistante : Sylvia Addhas

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ELECTIONS LÉGISLATIVES ET LOCALES

Inéligibilité et incompatibilité, deux concepts prêtant à confusion

La loi électorale congolaise a défini clairement les deux concepts qui semblent être mal compris par les populations.

En effet, on parle de l'inéligibilité lorsqu'une personne ne peut prendre part à un scrutin politique ou professionnel à cause de l'infirmité physique ou mentale ou d'un empêchement quelconque. L'incompatibilité est le fait qu'une personnalité élue comme député, sénateur ou conseil municipal ou départemental ne peut siéger à cause de son statut social ou de sa fonction administrative.

La loi électorale en son article 57 précise que : « ne peuvent être candidats dans aucune circonscription électorale pendant l'exercice de leurs fonctions : les magistrats ; les agents de la Force publique ; les préfets ; les sous-préfets ; les administrateurs-maires ; les administrateurs-maires des communautés urbaines ; les secrétaires généraux des collectivités locales et des circonscriptions administratives ; les secrétaires généraux, les directeurs généraux et les directeurs centraux des administrations publiques ; les membres de la Commission électorale nationale indépendante ; les membres de la Cour

constitutionnelle ; les membres du Conseil économique et social ; les membres du Conseil supérieur de la liberté de communication ; les membres de la Commission nationale des droits de l'Homme ; le directeur général du trésor ; les directeurs généraux, centraux, divisionnaires et départementaux des régies financières ; le personnel diplomatique et consulaire ; les secrétaires généraux, directeurs généraux et centraux des entreprises publiques et para publiques ».

En outre, la même loi en son article 58 indique que : « sont incompatibles avec l'exercice d'un mandat parlementaire, les fonctions de : membre du gouvernement ; membre de la Cour constitutionnelle ; membre du Conseil supérieur de la liberté de communication ; membre de la Commission nationale des droits de l'Homme ; membre de cabinet présidentiel et ministériel ; directeur général du trésor ; directeur départemental du trésor ; fondé de pouvoir du trésor ; directeur général, central, divisionnaire et départemental des régies financières ; secrétaire général, directeur général et central des entreprises publiques ; directeur départemental et receveur de l'administra-

tion des entreprises publiques et parapubliques ; membre de mission diplomatique et consulaire ; membre de la Commission électorale nationale indépendante ; membre de la Cour suprême ; membre du Conseil économique et social ; agent de la force publique ; préfet ; sous-préfet, secrétaire général de collectivité territoriale ; administrateur-maire ; administrateur-maire de communauté urbaine et administrateur délégué de communauté rurale ».

Le législateur a pris toutes les précautions en ce qui concerne l'inéligibilité et l'incompatibilité ; car il indique à l'article 66 de la loi citée supra que : « toute inéligibilité à la date des élections connue ultérieurement, de même que les incompatibilités et les incapacités prévues par la loi, entraînent la perte du mandat de député ou de sénateur ».

En outre, la loi précise que : « le parlementaire qui, lors de son élection se trouve dans l'un des cas d'incompatibilité visé à l'article précédent, est tenu d'établir, dans les trente jours qui suivent son entrée en fonction ou sa validation, qu'il s'est démis de ces fonctions incompatibles avec son mandat ».

Roger Ngombé

INTERNET

Le point d'échange d'Afrique centrale bientôt opérationnel



Le directeur général de l'Agence de régulation des postes et communications électroniques (ARPCE) Yves Castanou, et un expert de l'Union africaine, Moses Bayingana, ont signé le 19 mai à Brazzaville, le plan d'action en vue de la transformation du point d'échange internet de la République du Congo (CGIX) en point d'échange international.

Ce projet sous-régional vise à améliorer la connectivité, la qualité ainsi que les coûts de l'Internet au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

« Cette signature est l'aboutissement de beaucoup d'années de travail. Il ne suffit pas d'avoir la fibre pour disposer d'une connexion Internet. En dehors des infrastructures que le Congo a mises en place, nous avons désormais un nœud à travers lequel, tous les acteurs des télécommunications locaux et sous-régionaux

Yves Castanou et Moses Bayingana (Adiac) pourront se connecter. De jeunes créateurs pourront également faire valoir leurs applications », s'est réjoui, le directeur de l'ARPCE.

En dehors de la position stratégique qu'il jouera en matière d'échanges de données, le Congo attirera les entreprises innovantes telles, Google, Facebook, Yahoo, etc.

A travers l'appui d'un montant de 150.000 dollars, l'UA matérialise sa volonté d'améliorer la connectivité data entre les pays frontaliers, tout en évitant la lourdeur du trafic causée par le passage des données via des liaisons internationales onéreuses.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du système africain d'échange Internet (Axis), qui vise à installer 33 points d'échange sur le continent.

Le CGIX est une infrastructure de télécommunications qui permet aux opérateurs et Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) de s'interconnecter en un seul point.

Lopelle Mboussa Gassia

RÉFLEXION

Enfin, le Congo a son Quotidien

21 mai 2007-21 mai 2017. Nous étions une équipe de journalistes mobilisés autour de Jean-Paul Pigasse, directeur de publication des Dépêches de Brazzaville, qui tenait à relever le défi d'une grande aventure : transformer le mensuel créé fin 1997 en un quotidien. Pour cela, il a fallu franchir plusieurs étapes redoutables les unes que les autres. La première était sans doute de se procurer un équipement nécessaire, entendu ordinateurs, abonnement à Internet, puis l'une sans l'autre, d'un personnel formé, les deux sans une troisième, le nerf de la guerre, et enfin, la quatrième étape, une imprimerie moderne.

La veille du 21 mai 2007, nous étions reçus au JT de Télé-Congo par une collègue joviale, Edith Karen Kourissa, pour annoncer la bonne nouvelle : « Le Congo dispose désormais d'un quotidien d'information, donc d'un espace à la disposition des acteurs de l'actualité, des annonceurs et de tous les partenaires qui savent combien dans toutes leurs affaires, le journal peut-être une valeur ajoutée inestimable ». Nous le disions avec un sentiment de fierté car dans la sous-région d'Afrique centrale, le Congo était

le seul pays à ne pas disposer d'un outil de cette importance en matière de presse écrite alors qu'il fut pionnier au Sud du Sahara avec la chaîne de télévision, lancée le 28 novembre 1962, deux ans seulement après son indépendance en 1960.

Quel parcours donc ? La route n'a pas été facile quand on sait qu'un quotidien est une machine lourde à manier. Rattraper la dernière actualité en dernière heure, pour en faire un petit bonheur de lecture le lendemain matin, il faut une part accomplie d'amour du travail, une dose assumée de sacrifice, une grande bonne humeur pour vaincre le stress, les petits procès en famille d'absences notoires à la maison, mais finalement cette passion de servir l'intérêt général qui n'animent que ceux qui ont appris le métier et l'exercent avec l'humilité de s'abstenir de se prendre la tête au moindre succès reconnu, quand celui qui vient de vous lire, de vous écouter et de vous voir vous approche pour vous le témoigner.

Autosatisfaction sans bornes ? Non plutôt. Les lecteurs sont exigeants, ils vous disent sans détours que telle information a manqué dans le journal, que telle autre n'a pas été suffisamment relayée

ils ont tendance à croire que dans les rédactions œuvrent des demi-dieux, qui sont au courant de tout, de sorte que quand ils n'ont pas dit c'est qu'ils ont choisi de ne pas dire. A la vérité se pose toujours le problème de l'authentification de l'information que l'on traite pour le grand public, se pose aussi celui des sources qui ne vous ferment pas la porte au nez pour vous obliger de tout rapporter au conditionnel pour ensuite vous accuser de manipulation, de rouler pour X ou Y. Des procès intentés à la presse à travers les âges dans presque tous les pays du monde. D'où la responsabilité pour les professionnels de tirer la conclusion que leur métier doit évoluer avec la société.

Le siècle présent est justement celui de la communication en raison de la multiplicité des moyens de diffusion de l'information. Depuis que sont apparus les réseaux sociaux, il n'est plus de monopole qui tienne pour les médias traditionnels quant à l'initiative de communiquer. Mais l'homme étant la mesure de toute chose, même quand est abondante la nourriture et qu'il a très faim, la panse ne pouvant tout contenir, il opère souvent le choix nécessaire. En matière d'information, il peut tomber dans le panneau de l'intox

sans le savoir, et quand il l'a su, il grandit, se forme, aiguise son discernement et commence à faire attention à ce qu'il lit, ce qu'il voit et entend.

Au bout de dix ans donc, nous avons aussi connu des difficultés de tous genres, été priés par le régulateur ou d'autres acteurs de nous justifier sur une information parue dans le journal, vexés par des gens qui s'estimaient lésés par le traitement d'une actualité n'ont trouvé mieux que de nous chanter pouilles. Contre quoi, nous avons toujours opposé l'unique boussole qui nous guide et qui est en principe la règle du métier : l'information est sacrée, le commentaire libre. Nous avons envie de partager ce dixième anniversaire fêté ici avec tous ceux et celles qui, au Congo ou ailleurs nous lisent sur support papier et sur notre site web. Il nous revient que comme portail d'information, nous avons quand même avancé de quelques pas.

De Brazzaville à Paris, Rome et Bruxelles, de Pointe-Noire à Kinshasa, toutes les équipes des Dépêches de Brazzaville vous disent à tous et à toutes : poursuivons cette aventure ensemble !

Gankama N'Siah



REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET EAU ELECTRICITE ET DEVELOPPEMENT
URBAIN
(PEEDU)

Cofinancement Congo/Banque Mondiale
 BP 2099 - Brazzaville
 Tél : [00 242] 05 556 87 87 - Email : pedu_congo@yahoo.fr



AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET N° 08/PEEDU/2017 DU 17 MAI 2017
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE LA REALISATION D'UN PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) POUR LA CONSTRUCTION DE TRENTE (30) POSTES DE TRANSFORMATION ET LA REHABILITATION DE VINGT-CINQ (25) POSTES DE TRANSFORMATION A BRAZZAVILLE.

Le Gouvernement de la République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA) ont convenu de cofinancer le Projet Eau Electricité et Développement Urbain (PEEDU) et se proposent d'utiliser une partie de ces ressources pour financer les prestations d'un consultant individuel chargé de la préparation d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) dans le cadre des travaux de construction de trente (30) postes de transformation et la réhabilitation de vingt-cinq (25) postes de transformation à Brazzaville.

De manière générale, le consultant à sélectionner devra appuyer l'UCP-PEEDU dans la collecte des données relatives à la mise en place d'un plan d'action de réinstallation (PAR) en vue d'assurer les indemnités et les éventuelles relocalisations des populations susceptibles de subir une perte d'activités suite aux travaux engagés par le PEEDU, dans le cadre des travaux de construction de trente (30) postes de transformation et la réhabilitation de vingt-cinq (25) postes de transformation à Brazzaville.

De manière spécifique, le consultant sera chargé entre autres d'identifier et hiérarchiser les différents types d'activités génératrices de revenus à délocaliser suite à la mise en place des feeders ainsi que les sites potentiels pour la réinstallation des commerçants pendant les travaux.

Le consultant devra :

- être titulaire d'un Master ou diplôme équivalent en sociologie générale, agroéconomie, environnement, planification du développement et autres domaines connexes.
- Avoir une expérience solide d'au moins dix (10) ans dans le domaine de la planification et de gestion environnementale et sociale des projets.
- Avoir une solide connaissance des problèmes de l'analyse socioéconomique, de la gestion participative et de la mise en place des infrastructures urbaines et d'électricité.
- Son expérience doit être soutenue par une bonne connaissance des problèmes liés au développement urbain et à la problématique de distribution de l'énergie électrique dans les pays en développement, et une maîtrise parfaite des clauses de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale.

L'Unité de Coordination du Projet PEEDU invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (CV détaillé avec des références concernant l'exécution de contrats analogues et lettre de motivation).

Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition janvier 2011.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous du lundi au vendredi de 09 heures à 16 heures.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé ou transmis par voie électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard le mercredi 7 juin 2017 à 14 heures :

Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU)
 Unité de Coordination du Projet PEEDU - 2^{ème} étage du siège du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, (ex siège du Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics) - Brazzaville - République du Congo
 Tél: [242]055568787. Email : pedu_congo@yahoo.fr / mbouesso@yahoo.fr

Fait à Brazzaville, le 17 mai 2017.
 Le Coordonnateur du PEEDU
Maurice BOUESSO./



REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET EAU ELECTRICITE ET DEVELOPPEMENT
URBAIN
(PEEDU)

Cofinancement Congo/Banque Mondiale
 BP 2099 - Brazzaville
 Tél : [00 242] 05 556 87 87 - Email : pedu_congo@yahoo.fr



AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET N° 09/PEEDU/2017 DU 17 MAI 2017
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE LA REALISATION DE LA NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (NIES) POUR LA CONSTRUCTION DE TRENTE (30) POSTES DE TRANSFORMATION ET LA REHABILITATION DE VINGT-CINQ (25) POSTES DE TRANSFORMATION A BRAZZAVILLE.

Le Gouvernement de la République du Congo et la Banque Mondiale (IDA & BIRD) ont convenu de cofinancer le Projet Eau Electricité et Développement Urbain (PEEDU) et se proposent d'utiliser une partie de ces ressources pour financer les prestations d'un consultant individuel chargé de la réalisation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) dans le cadre des travaux de construction de trente (30) postes et de réhabilitation de vingt-cinq (25) postes de transformation à Brazzaville.

De manière générale, le consultant à sélectionner devra appuyer l'UCP-PEEDU dans la collecte des données relatives à la mise en place d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) en vue d'identifier les impacts potentiels liés aux travaux et d'en proposer des mesures d'atténuation suite aux travaux engagés par le PEEDU, de construction de trente (30) postes et de réhabilitation de vingt-cinq (25) postes de transformation à Brazzaville.

De manière spécifique, le consultant sera chargé entre autres d'identifier, hiérarchiser, définir et analyser les impacts tant positifs que négatifs sur l'environnement et les populations que pourraient engendrer les travaux de construction de trois agences technico-commerciales d'une part, et d'autre part de déterminer les mesures d'atténuation et de compensation pour les impacts négatifs et des mesures de bonification pour les impacts positifs.

Le consultant recherché doit être un expert environnementaliste, de niveau BAC+5 minimum, justifiant d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins 10 ans en gestion environnementale, étude d'impact environnemental et social, audit environnemental et social pour des projets d'infrastructure. L'expert devra également posséder une bonne maîtrise des exigences opérationnelles et procédurales de la Banque mondiale en matière d'évaluation environnementale et sociale.


L'Unité de Coordination du Projet PEEDU invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (Plaquette d'informations détaillées avec des références concernant l'exécution de contrats analogues et lettre de motivation).

Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition janvier 2011.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous, du lundi au vendredi de 09 heures à 16 heures.
 Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé ou transmis par voie électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard le mercredi 7 juin 2017 à 14 heures :


Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU)
 Unité de Coordination du Projet PEEDU - 2^{ème} étage du siège du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, (ex siège du Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics) - Brazzaville - République du Congo
 Tél: [242]055568787. Email : pedu_congo@yahoo.fr / mbouesso@yahoo.fr

Fait à Brazzaville, le 17 mai 2017.
 Le Coordonnateur du PEEDU
Maurice BOUESSO./



REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET EAU ELECTRICITE ET DEVELOPPEMENT URBAIN
(PEEDU)

Cofinancement Congo/Banque Mondiale
 BP 2099 - Brazzaville
 Tél : [00 242] 05 556 87 87 - Email : pedu_congo@yahoo.fr



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 10/PEEDU 2017 DU 17 MAI 2017 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT(FIRME) CHARGE DE LA REALISATION DE L'ENQUETE DE SATISFACTION DE LA CLIENTELE DE LA SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE (SNE) (Enquête de base)

Le Gouvernement de la République du Congo et la Banque mondiale (IDA & BIRD) ont convenu de cofinancer le Projet Eau Electricité et Développement Urbain(PEEDU) et se proposent d'utiliser une partie de ces ressources pour financer les prestations d'un consultant (firme) chargé de réaliser l'enquête de satisfaction de la clientèle de la Société Nationale d'Electricité (SNE).

Il s'agit d'une enquête panel qui s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des performances globales (techniques, commerciales et financières) de la SNE, et qui sera répétée après la mise en œuvre des investissements prévus. L'objectif est de disposer d'un baromètre de la satisfaction des consommateurs avant et après les investissements, en vue de mieux orienter les actions de l'entreprise par rapport aux attentes de sa clientèle.

De manière générale, la mission consistera à : (i) présenter un bilan global sur l'état actuel des prestations de la SNE en termes de qualité, quantité, accès, performance et intégrité ; (ii) présenter un bilan détaillé sur le niveau actuel de satisfaction des clients, notamment par rapport à la qualité, l'accès aux services, la tarification, l'accueil client et autres attentes.

Plus spécifiquement, le consultant retenu devra : (i) identifier les causes principales de la performance inadéquate de la SNE telle que déplorée et/ou stigmatisée ;(ii) évaluer le niveau de la desserte, les raccordements et le système de gouvernance de l'électricité à Brazzaville et Pointe-Noire en général et dans les quartiers ciblés par le projet en particulier ;(iii) identifier les mesures urgentes, à moyen et long terme pour faire face aux défis principaux dans la desserte, les raccordements et le système de gouvernance ;(iv)développer des mécanismes soutenus de recevabilité et responsabilités ; (v) déterminer les causes, la nature, les manifestations, les fréquences et l'importance des pratiques de corruption ou d'autres abus de coupure d'électricité ; (vi) évaluer l'expérience et le niveau de confiance des abonnés par rapport aux mécanismes de gestion des plaintes et l'application effective des décisions ;(vii) saisir la perception et surtout l'expérience des abus dénoncés, les préoccupations relatives à la desserte en électricité, à la qualité d'électricité ou plus globalement au service assuré aux ménages et aux entreprises, privées comme publiques, ainsi que les contraintes liées à la fourniture d'un service de qualité ; (viii) jauger les abonnés au forfait sur la volonté et la faisabilité de la pose de compteurs (post paiement et prépaiement).

La mission sera exécutée par un consultant (firme) disposant de l'expertise et de la capacité technique et humaine nécessaires. Le consultant retenu devra disposer d'une solide expérience dans la conduite des enquêtes de sondages, notamment des enquêtes de satisfaction.

L'unité de coordination du Projet PEEDU invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (plaquettes d'informations détaillées avec références concernant l'exécution de contrats analogues et lettre de motivation)

Un consultant (firme) sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, Edition janvier 2011.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des termes de références à l'adresse ci-dessous, du lundi au vendredi de 09 heures à 16 heures.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé ou transmis par voie électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le lundi 12 juin 2017 à 14 heures :

Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU)
 Unité de Coordination du Projet PEDU - 2^{ème} étage du siège du MTSS, (ex siège du METP)
 Brazzaville - République du Congo
 Tél : (242) 055568787. Email : pedu_congo@yahoo.fr / mbouesso@yahoo.fr

Fait à Brazzaville, le 17 mai 2017
 Le Coordonnateur
Maurice BOUESSO.



REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET EAU ELECTRICITE ET DEVELOPPEMENT URBAIN
(PEEDU)



BRAZZA
 Actualité-Economie-Politique
Express
 Sur votre chaîne Africaine
 Tous les Jedis à partir de 9h30

VISION 4

Canal 304 DU BOUQUET CANAL +

24H/24

NOS EMISSIONS
 Club d'Elites- Passerelle-Tour D'horizon-Arrêt Majeur-Débat Chrétien
 Au Coeur des Mystères-Play-Décryptage-90Min Chez Vous-Planète Sport
 Dimanche des Lions-Café des Sports-Meeting Point-La Matinale...

Reportage
Documentaire
Breaking-News
Notre Actualité

Disponible sur les bouquets

TNT CANAL+ Africa eutelsat TV+

Situé à l'immeuble EBATHA Rond-point La Coupole (Centre Ville)

REPUBLIQUE DU CONGO-BRAZZAVILLE
CONTACTS: +242 22 613 40 55 - 05 631 38 49

HYDROCARBURES

Le ministère insiste sur la revente du gaz butane aux prix homologués

Le directeur général des hydrocarbures, Serge Marie Aimé Ndéko, a demandé, le 18 mai à Brazzaville, aux commerçants revendeurs du gaz butane d'observer la réglementation des prix approuvés pour l'exercice de leur métier.

L'Etat a demandé que soit vendue la bouteille de gaz de 12 kg à 5.700 FCFA, celle de 20 kg à 9.000 FCFA, celle de 38 kg à 21.500 FCFA, a précisé Serge Marie Aimé Ndéko. Par contre, les commerçants détaillants vendent la bouteille de gaz de 12 kg à 10.000 FCFA et celle de 20 kg à 14.000 FCFA, prix trop exagérés.

« Il s'agit des infractions contre la réglementation en vigueur, et qui-conque prendra le risque de faire la surenchère sur les prix du gaz butane sera arrêté et condamné. Des services seront en mouvement afin de mettre la main sur les revendeurs véreux car nous avons reçu de fermes instructions des autorités pour faire respecter les prix homologués », a insisté Serge Marie Aimé Ndéko.

Il a toutefois rappelé que, la pénurie constatée dans la distribution des produits pétroliers, au mois d'avril 2017, faisait suite à l'arrêt technique de la raffinerie. Soucieux des consommateurs, le ministère de tutelle avait soumis le problème au gouvernement qui lui avait autorisé d'importer et de mettre sur le marché local, le gaz butane. Mais malgré cela, l'Etat avait maintenu les prix de revente fixés par la réglementation. La revente du gaz butane et de tous les produits pétroliers est aussi assujettie à une autorisation signée du

ministère des Hydrocarbures. Ainsi donc : « A partir du 1er juin 2017, tout revendeur du gaz butane non autorisé ne pourra plus être reçu par la société congolaise des gaz, de pétrole liquéfiés (GPL-SA) pour le chargement des bouteilles de gaz », a ajouté le directeur général des hydrocarbures.

En outre, le directeur général des hydrocarbures a apporté des explications relatives à un point de vente du gaz butane. En effet, l'ouverture d'un point de vente du gaz butane requiert, la réalisation par la direction générale des hydrocarbures, d'une mission d'enquête d'utilité publique et le paiement des frais d'obtention qui, sont fixés en fonction de la capacité de stockage du demandeur.

Pour leur part, les revendeurs réguliers ont évoqué la concurrence déloyale du marché du gaz butane.

« Il y a des personnes incontrôlées qui achètent auprès de nous qui sommes accrédités et revendent à des prix exorbitants. Il faut commencer à contrôler ceux-là », a déploré un grossiste. Les revendeurs sollicitent également que soit revue au rabais le montant de paiement de l'agrément (autorisation de revente du gaz butane) auprès du ministère des hydrocarbures.

En revanche, la société congolaise des gaz, de pétrole liquéfiés (GPL-



Une vue partielle des participants à la réunion (adiac)

SA) est l'unique à être accréditée pour la revente du gaz butane mais sur l'ensemble du territoire, elle ne dispose pas de points de revente qui sont en libre gérance. « En attendant que la GPL-SA développe des points de vente sur l'étendue du territoire, l'administration peut autoriser une ou des personne(s) morale(s) à la revente du gaz butane. Une fois, les points de vente de la GPL-SA implantés, les personnes morales doivent signer des contrats avec cette société pour exercer la revente. Nous vous accompagnerons ultérieurement dans la formation », a déclaré, Al-

phonse Obambi, conseiller technique aval pétrolier. Pour obtenir cet agrément de quinze puits réduits à dix ans, la GPL-SA a versé un milliard FCFA au Trésor public congolais.

Point de vente du gaz butane

Au cours de cette séance de mise au point, des restrictions rigoureuses sur la création d'un point de vente du gaz butane ont aussi été rappelées aux revendeurs. Ces derniers ont l'obligation de les interioriser pour des besoins techniques, sécuritaires et environnementaux.

Un point de vente du gaz butane obéit aussi à plusieurs caractéris-

tiques. Il doit notamment être situé dans un environnement aéré, couvert et muni d'un espace d'aération pour évacuer les fuites éventuelles de gaz, l'espace d'aération par bouteille doit être d'environ 25 centimètres carrés de surface et d'au moins deux mètres du sol et des allées de circulation entre bouteilles doivent être prévues. Le point de vente du gaz butane doit être implanté sur une distance de trois mètres par rapport aux habitations et disposer d'au moins deux extincteurs disponibles en bon état et enfin de plaques signalétiques de défenses de fumer.

Fortuné Ibara

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

REPUBLICQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

CABINET

Cellule de Gestion des Marchés Publics

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° PI-002/MFBPP/CGMP-2017.
« Audit du processus de dédouanement des marchandises »

- Dans le cadre de son programme de réformes économiques, la République du Congo est engagée dans un programme de renforcement de sa gouvernance économique et financière d'une part, et de l'amélioration des performances de l'administration douanière en matière de réalisation des recettes, d'autre part. A cet effet, il a été prévu dans le budget exercice 2017, un financement pour le recrutement d'un consultant en vue de réaliser un audit des processus de dédouanement des marchandises.
- Le consultant aura pour mission de (I) faire un état des lieux des recouvrements des recettes douanières au cours de ces (3) dernières années ;(II) préciser le niveau de performance actuelle et proposer un plan d'actions pour améliorer de manière substantielle le recouvrement des recettes douanières (III) définir un cadre de suivi des émissions, des liquidations, des mises en recouvrement et des réalisations des recettes douanières.
- Le ministère des finances, du budget et du portefeuille public invite les candidats à manifester leur intérêt, à fournir une proposition technique et une offre financière, en précisant le délai de réalisation de la mission. Les consultants intéressés doivent également fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expériences, etc...).
- Les consultants intéressés par le présent avis à manifestation d'intérêt peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous, de 8 heures à 14 heures, du lundi au vendredi. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées au plus tard le 01 juin 2017 à 13 heures précises à l'adresse suivante :
Secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics du ministère des finances, du budget et du portefeuille public, croisement Boulevard Denis SASSOU NGUESSO et l'avenue Cardinal Emile BIAYENDA, ex immeuble BCC, 1^{er} étage, direction de la solde, porte n°1, Email : cgmp@finances.gouv.cg, Brazzaville, République du Congo.

Brazzaville, le 18 MAI 2017

La Personne Responsable des Marchés Publics

Jean Marie MONTSAGNA

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

REPUBLICQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

CABINET

CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°PI-001 /MFBPP /CGMP-2017
« REFONTE DU CODE GENERAL DES IMPOTS ET REDACTION D'UN LIVRE DE PROCEDURES FISCALES »

- Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et de la diversification de l'économie, le gouvernement de la République du Congo envisage d'actualiser et de moderniser le dispositif fiscal. A cet effet, il a été prévu dans le budget exercice 2017 un financement pour le recrutement d'un consultant de renommée internationale en vue de la refonte du Code Général des Impôts et de la rédaction d'un livre de procédures fiscales.
- Le consultant aura pour mission de (I) identifier et analyser dans le Code Général des Impôts les dispositions fiscales obsolètes, contradictoires, incohérentes et/ou qui ne seraient pas de nature à favoriser l'investissement, (II) proposer des suppressions, des solutions et, le cas échéant, leur changement en expliquant pour chaque modification les arguments et motivations de droit et de fait, (III) proposer un livre de procédure fiscale en tenant compte des objectifs susmentionnés et poursuivis par les autorités fiscales ; (IV) proposer un nouveau Code résolument moderne, incitatif et s'inspirant des « best practices », (V) unifier dans le nouveau Code les divers textes fiscaux non codifiés (législatifs et réglementaires), (VI) et proposer toute autre recommandation utile et pertinente en vue de la mise en place d'un cadre fiscal adapté, sécurisé et incitatif.
- Le ministère des finances, du budget et du portefeuille public invite les candidats à manifester leur intérêt, à fournir une proposition technique et une offre financière, en précisant le délai de réalisation de la mission. Les consultants intéressés doivent également fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expériences, etc...).
- Les consultants intéressés par le présent avis à manifestation d'intérêt peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous, de 8 heures à 14 heures, du lundi au vendredi. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées au plus tard le 01 juin 2017 à 13 heures précises à l'adresse suivante :
Secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics du ministère des finances, du budget et du portefeuille public, croisement Boulevard Denis SASSOU NGUESSO et l'avenue Cardinal Emile BIAYENDA, ex immeuble BCC, 1^{er} étage, direction de la solde, Porte n°1, Email : cgmp@finances.gouv.cg, Brazzaville, République du Congo.

Brazzaville, le 18 MAI 2017

La Personne Responsable des Marchés Publics

Jean Marie MONTSAGNA

FORMATION DES FORMATEURS

La France apporte son expertise à la police nationale congolaise

Grâce à la coopération Franco-congolaise dans le domaine de la sécurité, 24 officiers de la police nationale viennent de suivre du 8 au 19 mai, un séminaire de formation des formateurs dont l'objectif est de développer les compétences individuelles, renforcer et optimiser les structures de cette composante de la Force publique

Animée par le commandant de police Anne Colomb, experte du ministère français de l'Intérieur, cette formation de deux semaines a regroupé des officiers issus de différents services de police. En effet, les stagiaires ont suivi des cours théoriques et pratiques. S'agissant de la partie théorique, plusieurs thèmes ont été abordés dont les principes de la formation ; les objectifs pédagogiques ; les méthodes et techniques pédagogiques ; le groupe : ses fonctions et son évolution. La partie pratique s'est, quant à elle, articulée sur la démonstration ; la simulation ; la rédaction d'une fiche de cours.

Une initiative louable pour les participants qui ont acquis, ont-ils reconnu, des connaissances pédagogiques nécessaires, faisant d'eux des professionnels. « En ce qui nous concerne, ces investissements dans le capital humain ne sauraient être vains. En effet, nous souhaitons contribuer à l'amélioration des prestations policières par la qualité de la formation. De même, nous

espérons que lors des prochains stages au profit des personnels de police, la hiérarchie saura s'appuyer sur les formateurs que nous sommes », ont-ils souhaité.

Pour Anne Colomb qui connaît le Congo depuis 1998 avant d'y revenir à plusieurs reprises pour animer des formations de formateurs, la consolidation de tels acquis passe par la continuité du travail et la création d'une syner-

gie afin de travailler ensemble. L'attaché de sécurité intérieure près l'ambassade de France au Congo, Michel Paris, a, de son côté, indiqué que ce type de stage est important dans la mesure où il vise le développement des compétences individuelles et structurelles. C'est ainsi qu'il a noté l'impératif de créer et d'optimiser les structures de formations.

« Sans formation, vos services

sont réduits à néant, à un moment ou à un autre, on atteint rapidement les limites. Il n'y a que par la formation que l'on peut aspirer à quelque chose. L'essentiel pour vous que ce soit la sécurité civile, la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST) qui est en bonne voie et la Direction générale de la police (DGP), il faut travailler dans cette direction de création de filières de formation », a précisé le commissaire divisionnaire Michel Paris, reconnaissant que la police congolaise avait des qualités qui méritent d'être renforcées.

Mettre en pratique les nouvelles connaissances acquises

Clôturent les travaux, le directeur de la police administrative et de la réglementation, le colonel de police Michel Tsiloussilabo, a rappelé que l'organisation de ce stage témoignait de l'excellence des relations existant entre l'ambassade de France en République du Congo et la police. Cette formation vient, a indiqué le représentant du DGP, à point nommé car il répond aux attentes de perfectionnement des officiers, capables d'enseigner dans les éventuelles sessions de formation.

« Car, il n'y a de plus noble devoir que de donner sa connaissance à autrui. Messieurs les stagiaires, je vous exhorte donc à mettre en pratique les nouvelles connaissances acquises et de les transmettre surtout aussi à vos collègues qui n'ont pas eu la chance de se retrouver dans cette formation », a conclu le colonel Michel Tsiloussilabo.

Rappelons que cette cérémonie a été également ponctuée par la remise des attestations de fin de stage aux participants et la remise de présents à la formatrice, Anne Colomb.

Parfait Wilfried Douniama



Photo de famille / crédit photo Adiac

RESIDENCE MOABI – CENTRE VILLE



Situés Avenue Foch 10 appartements de haut standing seront disponibles à partir du 1^{er} Juin 2017

- F4 de 232M²
- F4 de 120M²
- F3 de 76M²

Cuisines et buanderies toutes équipées

Climatisation dans chaque pièce

Volets roulants électriques et dressings dans toutes les chambres

Places de parkings et caves

Gardiennage et vidéosurveillance. Immeuble aux normes de sécurités européennes.



Pour plus d'informations ou visites merci de nous contacter aux coordonnées suivantes :

Tel: +242 06 497 39 12

Mail: residencebrazzaville@gmail.com

Web: www.residencebrazzaville.com



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 009-MFBPP-PACIGOF-CPM 2017 (SERVICES DE CONSULTANTS)

Secteur : Gouvernance économique et Réformes financières
Référence de l'accord de financement : 2000130013732
N° d'Identification du Projet : P-CG-KZO-001



« Recrutement d'un cabinet de consultants chargé d'apporter une assistante technique à l'évaluation, la définition et la mise en œuvre d'un programme national de renforcement de capacités du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Artisanat et du Secteur Informel et des structures sous tutelle d'appui au secteur privé »

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) du Groupe de la Banque Africaine de Développement, pour financer le coût du Projet d'Appui au Climat des Investissements et la Gouvernance Sectorielle-Fo-rêt/ Bois « (PACIGOF) ».

Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce prêt soit utilisée pour effectuer les paiements au titre du « Recrutement d'un cabinet de consultants chargé d'apporter une assistante technique à l'évaluation, la définition et la mise en œuvre d'un programme national de renforcement de capacités du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Artisanat et du Secteur Informel et des structures sous tutelle d'appui au secteur privé ».

2. L'objectif de la mission consiste à évaluer, définir les besoins et mettre en œuvre un programme national de renforcement des capacités du MPMEASI et des structures sous-tutelle d'appui au secteur privé.

Il s'agira plus spécifiquement de :

- Faire un état des lieux aux fins d'une évaluation des besoins actuels et futurs en formation et renforcement des capacités en relation avec les missions

régaliennes du MPMEASI en relation avec l'appui au secteur privé et en relation avec le processus de diversification économique et la stratégie nationale de développement des PME et du secteur informel en cours d'élaboration ;

- Evaluer les besoins nationaux en renforcement des capacités et permettre au MPMEASI de définir les priorités et celles des différents partenaires du secteur privé et d'orienter le contenu du programme de formation et d'appui en fonction de celles-ci, des domaines d'intervention et des avantages comparatifs

- Elaborer la vision et la cartographie des appuis et services prioritaires attendus par le secteur privé, les PME nationales des secteurs formel et informel y compris la population artisanale ; cette cartographie sera élaborée en s'inspirant entre autre des défis et enjeux que la stratégie nationale de développement des PME et du Secteur Informel aura identifiés ;
- Décliner la vision et la cartographie des besoins en renforcement des capacités en plan d'actions et programmes de formation général et spécifique et définir leur contenu par population cible du MPMEASI, des structures sous-tutelle, de l'artisanat et des opérateurs privés ;
- Mettre en œuvre les programmes de formation et assurer l'accompagnement

au changement

3. L'Unité de Coordination du projet invite tous de cabinets de consultants intéressés à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les dites prestations (documentation, référence des prestations similaires, expérience dans les missions comparables, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, Edition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012 » disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un Cabinet n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

5. Les Cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs notamment) relatives à cet avis aux adresses mentionnées ci-des-

sous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 08 heures 00 à 16 heures 00 (heure locale).

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées/envoyées par courrier ou courriel aux adresses mentionnées ci-dessus au plus tard, le vendredi 09 juin 2017 à 12 heures, heure locale et portées expressément la mention : « Recrutement d'un cabinet de consultants chargé d'apporter une assistante technique à l'évaluation, la définition et la mise en œuvre d'un programme national de renforcement de capacités du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Artisanat et du Secteur Informel et des structures sous tutelle d'appui au secteur privé ».

Projet d'Appui au Climat des Investissements et la Gouvernance Sectorielle-Fo-rêt/ Bois - (PACIGOF)
A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur
Rue, Locko Isaac N°05 et 06 secteur Blanche Gomez Brazzaville-Congo
Tél : (242) 06 931 00 10 / 05 531 00 10 ;
E-mail : pacigofcongo@gmail.com

Le Coordonnateur
Benoît NGAYOU

Projet de Développement des Compétences pour L'Employabilité (PDCE)

AVIS DE RECRUTEMENT

D'UN DEUXIEME SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE (PDCE)
N°SC CI 25/04/2017/ IDA 5302-CG 1

I - Contexte général :

Le Gouvernement de la République du Congo et la Banque Mondiale ont convenu de financer conjointement le Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE), et le Gouvernement de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché pour le recrutement du deuxième spécialiste en passation des marchés du PDCE.

II - Profil du poste :

Le spécialiste en passation des marchés est placé sous l'autorité du Coordonnateur du PDCE. Il travaille en collaboration étroite avec le responsable en passation des marchés du PDCE et les autres membres de l'UGP/PDCE.

Le spécialiste en passation des marchés est chargée de :

- organiser les opérations de passation des marchés dans le respect des procédures de la Banque mondiale ;
- élaborer et suivre le plan de passation des marchés du PDCE en conformité avec le plan annuel budgétisé des activités du (PTBA) ;
- mettre en place les outils et les procédures de choix des consultants et des fournisseurs de biens, équipements et services (autres que services de consultants) conformément aux directives de passation des marchés de la Banque Mondiale ;
- apporter les conseils utiles au coordonnateur et à tous les membres de l'équipe du PDCE ;
- mettre en place un système de classement de l'ensemble des dossiers de marchés y compris les

pièces justificatives de paiement et les procès-verbaux de réception provisoire et définitive ;

- contribuer à la formation de tout homologue national qui sera désigné par le ministère de l'enseignement technique, professionnel, la formation qualifiante et de l'emploi ;
- assurer le secrétariat de la commission de passation des marchés et participer en qualité d'observateur ;
- apporter un éclairage en cas de contentieux dans l'interprétation des clauses du contrat

III - Qualifications, expérience, compétences et aptitudes requises :

Le candidat doit avoir :

- Un diplôme d'ingénieur ou diplôme de gestion, droit et administration des marchés (Au moins BAC+5) ;
- Une expérience de trois années minimum dans un poste similaire ;
- Une maîtrise de la langue française et de l'utilisation des logiciels de Bureautique ;
- Une connaissance des procédures de passation des marchés de la banque ou d'autres bailleurs tels que la BAD, UE, etc....

IV - Composition des dossiers de candidature :

- Une lettre de motivation ;
- Un cv détaillé ;
- Copie certifiées des diplômes et attestations ;
- Les références d'au moins deux précédents employeurs (de préférence les superviseurs directs) ;

V-Lieu d'affectation: BRAZZAVILLE

VI - Statut: Contrat à durée déterminée (CDD)

VII - Durée du contrat: 1 an (avec possibilité de renouvellement)

VIII - Dépôt du dossier de candidature

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 9 heures 30 minutes à 15 heures. Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier électronique ou sous pli fermé, au plus tard 6 juin 2017 avec mention « Avis de recrutement du deuxième spécialiste en passation des marchés du PDCE ».

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Gestion du Projet!PDCE
Rue SOWETO n° 177-Ex., Télévision- Quartier Bacongo
Tél: 06 667 22 29 105 551: 25 52
Email : congo.pdce@yahoofr - Brazzaville - République du Congo
,1

NB : seuls les candidat (e)S 1 réselectionnés dossiers de candidatures ne seront pas retournés.

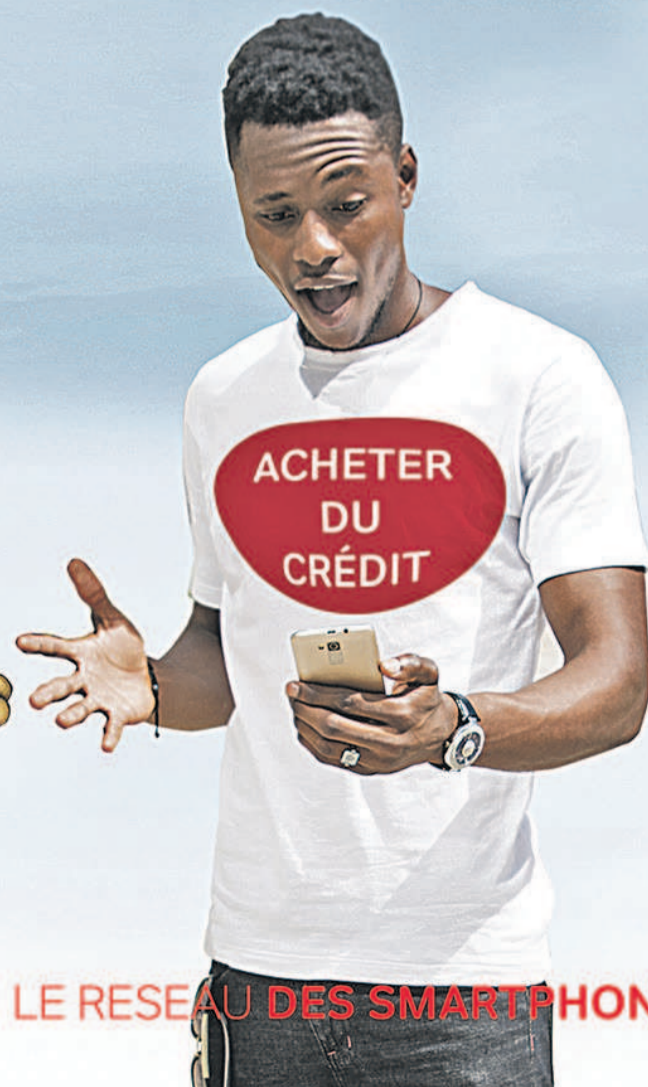
Le Coordonnateur du Projet par intérim

Marcel MONKA



POURQUOI AIRTEL?
GAGNE **100% DE BONUS**
EN RECHARGEANT PAR AIRTEL MONEY
Compose ***128*2*1#**

AG Partners 



LE RESEAU DES SMARTPHONES

CONGO-CHINE

Cinq nouveaux accords de coopération

A l'occasion de la visite de travail du vice-ministre chinois du Commerce, Qian Keming, le Congo et la Chine ont conclu le 20 mai à Brazzaville cinq accords de coopération après une longue séance de travail entre les deux parties.

Il s'agit de l'accord de coopération économique et technique relatif à l'octroi d'un don de 100.000.000 de Yuan ; de l'acte de remise et de réception de l'aide en espèce pour la lutte contre la variole du singe pour un montant de 700.000 dollars US soit 420.000.000 FCFA remis à la ministre de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo.

Noter aussi des accords relatifs : au passage de la télévision analogue au numérique ; à la 3e phase de la couverture nationale en télécommunication, et de la lettre à échanger concernant l'hôpital général de Loandjili à Pointe-Noire.

Ces différents accords ont été signés en présence des ministres concernés, notamment, celui de l'Aménagement du territoire et des Grands travaux, Jean-Jacques Bouya ; des Finances, du budget et du portefeuille public, Calixte Ganongo ; des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, Gilbert Mokoki ; des Zones économiques



Photo de famille / crédit photo Adiac

spéciales, Alain Akouala Atipault ; de la Santé et de la population, Jacqueline Lydia Mikolo, sous la supervision du ministre des Affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger, Jean-Claude Gakosso.

Peu avant la signature desdits accords, les deux délégations ont eu une séance de travail de plus de deux heures axée sur la coopération sino-congolaise vieille de plus d'une cinquantaine d'an-

nées.

« Le peuple congolais garde en mémoire le fait marquant qu'a constitué la visite au Congo du président chinois, Xi Jinping. Une visite effectuée aussitôt après son élection à la tête de la République populaire de Chine et qui a donné une forte impulsion à nos relations. Cette visite historique est la toute première d'un chef d'Etat chinois au Congo. Elle a ouvert la voie

aux visites officielles successives du président Denis Sassou N'Guesso en Chine en 2014, à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre nos deux pays, mais aussi en juillet 2016, à la suite de sa propre réélection à la présidence de la République du Congo », a rappelé le ministre congolais des Affaires étrangères. « Notre démarche vise à baliser

le chemin qui nous conduira aux travaux de la dixième session de la commission mixte de coopération sino-congolaise dont nous souhaitons la tenue l'année prochaine soit quatre ans après la neuvième session tenue en Chine. Ce sera aussi la dernière année de la mise en œuvre du plan d'action de Johannesburg et de la tenue de la 7e conférence du forum de coopération Chine-Afrique », a précisé Jean-Claude Gakosso.

En effet, le Congo et la Chine entretiennent d'excellentes relations marquées par le soutien réciproque au sein des organisations internationales et l'échange de visites de haut niveau. La Chine soutient l'Afrique dans ses efforts de développement à travers le Forum de coopération sino-africaine qui a été mis en place en 1998. Le dernier sommet de ce forum s'est tenu en décembre dernier à Johannesburg en Afrique du Sud.

Avant son retour en Chine ce lundi 22 mai, le vice-ministre chinois du Commerce a rencontré de hautes autorités du pays dont le président de la République et le Premier ministre. Il a également procédé à la pose de la première pierre du siège du parlement et à la visite des différents sites historiques du pays.

Yvette Reine Nzaba

LE NOUVEAU PAJERO SPORT

À PARTIR DE

26.800.000
FCFA HT

DISPONIBLE CHEZ TRACTAFRIC MOTORS

Retrouvez tous les véhicules de la gamme sur www.tractafricmc-congo.com



AGENCE BRAZZAVILLE
113 Av. Edith Lucie Bongo Ondimba
Tél : +242 6 979 93 30

AGENCE POINTE-NOIRE
697 Av. du Président Marien Nguabi
Tél : +242 6 665 40 30



Drive@earth



CEMIR

International
Représentation en République du Congo

AVIS DE VACANCE : ADMINISTRATEUR FINANCIER

I. Information sur le Poste

Titre : Administrateur Financier
Superviseur : Coordonnatrice
Type de contrat : Contrat à durée Déterminée du 1er Juin au 31 décembre 2017

II. Contexte organisationnel

La Commission d'Entraide pour les Migrants et les Réfugiés-International (CEMIR-International) est une ONG humanitaire. Partenaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) en République du Congo, elle met en œuvre des projets d'assistance aux réfugiés à Brazzaville et reçoit chaque année un Budget pour l'exécution de ses activités. Comme tous les partenaires de l'UNHCR, la CEMIR est tenue de présenter au UNHCR et ses bailleurs une information financière de qualité. Dans le cadre de la consolidation de son développement et du renforcement des capacités des ressources humaines, elle recrute un Administrateur Financier.

III. Principales tâches et responsabilités !

L'Administrateur Financier aura la responsabilité de l'exécution des tâches suivantes :

- Appuyer la gestion et le suivi du projet à l'aide du progiciel utilisé (SAGE) ;
- Appuyer la préparation et la mise en œuvre des activités de suivi du projet ;
- Assurer la gestion financière et le suivi de tous les paiements réalisés par le projet ;
- Préparer les rapports financiers conformément aux procédures du HCR ;
- Aider la Coordonnatrice dans la préparation des rapports du projet ;
- Veiller aux respects des procédures d'achat lors des approvisionnements ;
- Assurer le suivi administratif des activités du projet ;
- Régler les formalités prévues pour les départs, fins et ruptures de contrats : préavis, Indemnités, solde de tout compte, certificat de travail, lettre de recommandation ; etc...
- Mettre en place les outils de gestion pour la reddition des comptes et la bonne Gouvernance.
- Produire les rapports Financiers et narratifs de l'organisation.
- Superviser et assurer le suivi et l'archivage des documents.
- Prévoir les dispositifs devant assurer la sécurité des documents, des données
- Comptables et leurs confidentialités.
- Assurer l'encadrement, la comptabilisation des mouvements des fonds avec le suivi Budgétaire et superviser le mouvement des comptes bancaire.
- Produire les Etats de rapprochements bancaire chaque fin de mois.
- Assurer la clôture mensuelle et annuelle des comptes.
- Transmettre l'information comptable et budgétaire, et les commentaires qu'elle suscite à la coordonnatrice.

IV. Qualités requises

- Au moins 5 ans d'expérience en administration, comptabilité et finances ;
- Capacité de travailler en équipe et sous pression ;
- Capacité discrétionnaire et confidentielle ;
- Bonne connaissance en informatique (Word, Excel, logiciels de comptabilité (SAGE) ;
- Connaissance des procédures comptables et d'exécution budgétaire, de préférence dans une ONG ;
- Expérience sur les règles et procédures des bailleurs de Fonds Internationaux, surtout l'UNHCR, serait un atout ;
- Intégrité, rigueur, esprit d'équipe et fiabilité.

Les dossiers sous enveloppes fermées seront déposés au siège de la CEMIR International à Brazzaville (B.P.200), sis dans l'enceinte du Centre Interdiocésain des Œuvres (C.I.O), En face du Lycée Chaminade avec l'intitulé de l'avis de vacance de poste en objet du Message.

Date limite de dépôt de candidatures 27 Mai 2017

Clodia OGNELET
Coordonnatrice Générale des Projets
CEMIR International

AVIS DE VENTE

DE MATERIELS ET MOBILIERS USAGERS

Une société de la place met en vente ses équipements (mobilier et matériels de bureau). Les équipements sont exposés sur le site de la société sis à l'OCH Mougali III case C-4.57 à Brazzaville (dans la rue de l'hôpital CABANO en face de la société SOCITECH), Tél. 00(242)06.651.64.36. Ils peuvent être visités les jours ouvrables du jeudi 18 au jeudi 25 mai 2017 entre 15h00 et 17h30. Les formulaires pour souscrire à l'acquisition des lots constitués peuvent être retirés sur place.

Les offres sous enveloppes fermées, portant la mention « offre pour acquisition des équipements usagers », seront déposées à l'adresse susmentionnée le vendredi 26 mai 2017 à 12 heures précises. L'ouverture des plis se fera le même jour le vendredi 26 mai 2017 à 12h30 en présence des soumissionnaires qui souhaiteraient y assister. Les lots attribués devront être enlevés par les adjudicataires le mercredi 31 mai 2017 au plus tard après règlement du prix de vente contre reçu.

NB : Chaque offre doit être accompagnée d'une caution de 10.000 Francs CFA par lot soumissionné. Ce montant est remboursable aux non adjudicataires et déductible du prix de vente pour les adjudicataires. Il n'est pas remboursable aux adjudicataires qui désisteraient.

NECROLOGIE



Les familles Itoua, Ossoka, Okoko et les enfants ont le profond regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur femme, sœur, tante et mère nommée Bouya Hélène Caroline, survenu le 8 mai au CHUB.

La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis au n° 130 de la rue Mbé, référence : Arrêt manguier (Grand lavage) à Talangai.

La date des obsèques vous sera communiquée ultérieurement.

Tsolemon dit Goumba Emmanuel, agent des Dépêches de Brazzaville, Aditta Mbouala, Tsotso Mbouala, Marthe Mbouala et le colonel Daniel Ampha à Pointe-Noire ont la profonde douleur de vous annoncer le décès, le 11 mai 2017 au CHU de Brazzaville à 8 heures, de leur père et frère Mbouala Nkaba Mathe Le Beau. La veillée se tient au domicile du défunt à l'arrêt Emeraude. La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.



La famille Mianzoukouta, les enfants et petits-enfants, ont la douleur d'annoncer le décès de leur frère, oncle et père Sylvain Mianzoukouta survenu à Pointe-Noire le 12 mai 2017.

La veillée se tient à son domicile sis au quartier Ngoyo arrêt PSP et les obsèques auront lieu le samedi 20 mai 2017.

Merci de le porter dans vos prières.

UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

www.lesdepechesdebrazzaville.fr

CHRONIQUE

Diversité culturelle pour le dialogue et le développement

Adoptée depuis le 2 novembre 2001 par l'Unesco, la déclaration universelle sur la diversité culturelle, a permis de reconnaître, pour la première fois, la diversité culturelle comme un «héritage commun de l'humanité» et considérer que sa sauvegarde est un impératif concret et éthique inséparable du respect de la dignité humaine.

C'est dans cet esprit que l'Assemblée générale des Nations unies a proclamé le 21 mai, «Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement» dans le but que soient approfondies les réflexions consécutives aux valeurs de la diversité culturelle pour apprendre à mieux «vivre ensemble».

Cette journée doit permettre par ailleurs la progression des quatre objectifs de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée le 20 octobre 2005 soit pour mémoire :

- Soutenir des systèmes durables de gouvernance de la culture ;
- Parvenir à un échange équilibré de biens et services culturels et améliorer la mobilité des artistes et des professionnels de la culture ;
- Intégrer la culture dans le développement durable ;
- Promouvoir les droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Depuis lors, l'Unesco fait appel à tous les États membres et à la société civile pour contribuer à célébrer cette journée avec un certain éclat en y associant le plus largement possible, acteurs et partenaires.

Le 21 mai est devenu une journée d'opportunités pour que l'on s'approprie ce que nous apportent les autres cultures, en mesurant objectivement la diversité de leurs apports, de leur unicité, de leur complémentarité et de leur solidarité.

Il s'agit bien entendu pour l'ONU de poursuivre la promotion du dialogue mutuel en le plaçant au-delà des considérations de sexe, d'âge, de nationalité, d'appartenance culturelle et de religion et en le situant au centre pour enfin aboutir à une paix réelle, effective et contagieuse.

L'on doit se souvenir de la dimension culturelle présente dans tous les grands conflits mondiaux, et que réduire le fossé entre les cultures est urgent et nécessaire pour asseoir la paix, la stabilité et le développement car la diversité culturelle est une force motrice du développement.

Il existe sept conventions culturelles qui favorisent la promotion de la diversité culturelle en affirmant son atout indispensable pour éliminer la pauvreté et pour réaliser le développement durable. Les traités internationaux, en soulignant toujours l'apport essentiel de la diversité culturelle tentent de protéger et de sauvegarder son patrimoine incommensurable, où figurent pêle mèle, entre autres, les sites archéologiques, le patrimoine subaquatique, les collections de musées, mais aussi son patrimoine immatériel qui met en scène les traditions orales etc..

Dans notre monde interplanétaire, nous devons admettre la sentence d'après laquelle « la culture a le pouvoir de transformer les sociétés » car elle enrichit tous les aspects de notre vie quotidienne de multiples façons.

Au cours de cette journée, plusieurs actions sont suggérées susceptibles d'encourager le rapprochement et promouvoir le respect de la différence et l'ouverture d'esprit comme permettre la découverte de nouvelle culture, créer ou rejoindre des comités interculturels ou encore organiser des semaines interculturelles.

Ferréol GASSACKYS

NECROLOGIE



La famille Kinouani, Carole Kinouani, les enfants et petits-enfants ont la profonde douleur d'annoncer aux amis et connaissances le décès de Sosthène Rodrigue Kinouani alias Malatesta, survenu le 11 mai à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au, N°8, avenue Boueta-Mbongo à Makélé-kélé au croisement de la rue Nganga Antoine. La date de l'inhumation est fixée au mardi 23 mai 2017 au cimetière de Loukanga 2.



BOURSES À LA DISPOSITION DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS CONGOLAIS MÉRITANTS ET ISSUS DE FAMILLES DÉMUNIES OU DE MILIEUX DÉFAVORISÉS

SE FORMER AVEC UNE PERSPECTIVE D'EMPLOI

RETRAIT ET DÉPÔT DES DOSSIERS

10 MAI AU 18 JUIN 2017

DES BOURSES DE FORMATION PROFESSIONNELLE, TECHNIQUE ET DE SPÉCIALISATION

ÊTRE ÂGÉ DE 17 À 22 ANS AU PLUS POUR LES BACHELIERS DE L'ANNÉE 2017

ÊTRE ÂGÉ DE 19 À 25 ANS AU PLUS POUR LES ÉTUDIANTS DE NIVEAU BAC+3

AVOIR UNE MOYENNE GÉNÉRALE SUPÉRIEURE OU ÉGALE À 12

N'ATTENDEZ PAS ! DÉPOSEZ VOS DOSSIERS MÊME AVANT L'OBTENTION DE VOTRE DIPLOME



Pour le dépôt de vos dossiers et pour plus d'informations, nous contacter: +242 06 510 81 03/ 22 281 20 20 info@perspectivesavenir.org - www.perspectivesavenir.org 35, Avenue des 3 Martyrs/Moungali - Brazzaville, Rép. du Congo

CONCOURS D'ENTREE 2017 AUX CLASSES RENFORCEES DU LYCEE VICTOR AUGAGNEUR

Après le BEPC, faire le choix de l'excellence

Pour la 8^{ème} année consécutive, Total E&P Congo en partenariat avec la Direction Départementale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation et le Lycée Français Charlemagne, organise le concours des classes renforcées au Lycée Victor Augagneur.

Soixante (60) élèves de nationalité congolaise seront sélectionnés par voie de concours (niveau troisième) pour constituer deux classes de seconde.

Ce dispositif d'excellence offre un double cursus dans les filières scientifiques: série C pour le programme congolais et série S pour le programme français.

Total E&P Congo prend en charge les frais d'inscription aux examens, les matériels scolaires et met à la disposition des élèves un cadre d'apprentissage exceptionnel (laboratoire de sciences physiques et de sciences naturelles équipés, calculateurs scientifiques, bibliothèque, salle informatique... etc).

Le concours aura lieu à Pointe-Noire du 07 au 08 août 2017 à la suite d'une présélection sur dossier.

Si tu as entre 13 et 16 ans, tu peux déposer ton dossier de candidature du 22 mai au 07 juillet 2017 aux adresses suivantes :

- Dans les locaux de la Direction Départementale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation de Pointe-Noire (en face de l'agence Eclair au centre ville) ;
- Au secrétariat du Lycée Victor Augagneur de Pointe-Noire ;
- A la représentation de Total E&P Congo de Brazzaville (villa Paula, avenue Bayardelle, en mur mitoyen avec la Direction Technique de Airtel).

Ce dossier sera constitué de :

- Notes du BEPC blanc de l'année en cours organisé par la Direction Départementale ;
- Moyennes générales de l'année en cours ;
- Bulletins scolaires des classes de 4^{ème} et de 5^{ème} ;
- 1 Copie de l'acte de naissance ;
- 2 Photos d'identité ;
- 1 Certificat de nationalité ;

Bonne chance !

www.cg.total.com
TotalCongo
Total E&P Congo
Avenue Raymond Poincaré
BP. 761 - Pointe Noire, République du Congo
Tél: 00 (242) 94 50 00
Fax: 00 (242) 94 68 75



HAUTE ACADEMIE DE RÉFLEXION

Alice Mirimo dévoile le schéma de la création de la classe moyenne en RDC

La directrice générale du Fonds national de promotion et de service social a expliqué et résumé devant ces acteurs du développement, le Plan stratégique et financier de cet établissement public, qui est un levier du gouvernement, pour le relèvement social de la population, ainsi que les actions prévues pour atteindre cet objectif.

Revenue pour la deuxième fois devant les membres de la Société civile, participants à la rencontre d'échanges et d'enrichissement d'idées organisée par la Haute académie, la directrice générale du Fonds national de promotion et de service social (FNPSS), M^è Alice Mirimo Kabetsi, a relevé le schéma de la création de la classe moyenne en RDC. Elle a développé, devant ces acteurs du développement, le programme social présidentiel pour la construction de la classe moyenne dans le pays.

Pour convaincre ses interlocuteurs au cours de cette séance du 19 mai 2017 à la salle du collège Mgr Shaumba, M^è Alice Mirimo a tracé le parcours du social congolais, depuis l'époque coloniale jusqu'à ce jour, en soulignant que la redynamisation de l'établissement public qu'elle dirige est la clé de voute de la création de la classe moyenne dans le pays. Le FNPSS est ce que l'on a appelé à l'époque coloniale, le Fonds du bien-être indigène, qui a doté le pays des orphelinats et autres centres sociaux situés dans toutes les provinces du pays ainsi que des maisons sociales appe-



Mè Alice Mirimo Kabetsi / photo Adiac.

lées « Fonds d'avance » construites dans certaines communes de la capitale et dans des provinces.

Prioriser les projets

A en croire la DG du FNPSS, en effet, les projets répertoriés dans le Plan stratégique et financier de cet établissement public sont des voies visant cette émergence de la classe moyenne en RDC. Ils définissent la protection sociale selon cet établissement public qui applique la stratégie du pays pour faciliter l'accès aux services sociaux de base ainsi que la jouissance de ceux-ci. « Nous avons priorisé les projets

et, chaque année, nous établissons un plan opérationnel visant la mise en œuvre de chaque projet », a-t-elle expliqué. Pour 2017, M^è Alice Mirimo a indiqué que ce plan était plus concret parce qu'il est soutenu par la volonté du chef de l'Etat, qui a mis le social au même titre que les élections, qui sont une priorité pour le gouvernement de la République. Pour l'année en cours donc, le Plan opérationnel établi par le FNPSS vise des actions sociales à impacts visibles et immédiats. Il est basé sur deux axes dont la redynamisation du FNPSS. Et, cet établissement public, a rassuré M^è Alice Mirimo, est en train de multiplier des actions en vue de concrétiser ce plan.

Trois stratégies pour atteindre l'objectif

Le schéma révélé par la DG du FNPSS qui s'inscrit sur le Programme présidentiel pour la construction de la classe moyenne en RDC s'appuie sur trois phases et trois stratégies dont la création des comités locaux de relèvement social (cadre de concertation tripartite à la base), le relèvement économique et le développement des chaînes de valeurs. Tout ceci passe par le FNPSS, qui appuie la mise en œuvre de ces stratégies visant la construction de la classe moyenne en RDC à travers la caisse de solidarité logée en son sein.

Des remèdes pour éviter des érosions et inondations

Le deuxième orateur de cette journée a été le président du Conseil de la société des architectes du Congo, Brunel Gibale, qui a exposé sur la problématique des érosions en série en RDC et les remèdes.

D'emblée, cet Architecte a noté que la RDC rencontre beaucoup de problèmes sur le plan urbanistique créés par la population d'une manière volontaire ou par ignorance. Notant que les causes des érosions et des inondations sont notamment la transformation de l'environnement, l'eau de pluie, lotissement en dehors des normes en la matière ou non respect des normes urbanistiques, manque de plan directeur de canalisation d'eau, manque d'entretien des égouts, incivisme de la population, la non gestion des déchets ménagers, les séismes ou les volcans, les constructions anarchiques, la non domestication des rivières, le réchauffement climatique, etc., le président du Conseil de la société des architectes du Congo a préconisé l'expropriation de ceux qui ont construit aux abords des rivières ou faire la politique des réseaux publics, l'enseignement des règles d'hygiène, le respect des zones réservées, la politique de curage des rivières, la domestication des rivières, le respect des normes urbanistiques, la révision des données hydrologiques des rivières, la politique de reboisement, la sensibilisation de la population sur le respect des biens publics la transformation des déchets ménagers, etc., comme remèdes à cette problématique.

Lucien Dianzenza

SANTÉ

L'épidémie de la grippe aviaire déclarée en Ituri

La maladie a déjà tué plus de cinq mille poules et canards peu après sa manifestation dans les localités de Joo et de Kafé au bord du lac Albert.



Des poules atteintes de la grippe aviaire

Situation alarmante dans la nouvelle province de l'Ituri en proie ces derniers jours, à une épidémie de la grippe aviaire qui ne cesse de tuer les espèces volailles dans la région. A ce jour, l'on a déjà enregistré plus de cinq mille canards et poules victimes de cette épidémie qui tend à se propager dans plusieurs localités en partant de Joo et Kafé, deux cités établies au bord du lac Albert. C'est de là que la maladie a été détectée pour la première fois avant de prendre l'ampleur qu'elle connaît aujourd'hui. La crainte est qu'elle ne s'étende vers d'autres localités de la province. C'est ainsi que les localités de Kasenyi, Nyamavi, Kapuru (territoire d'Irumu), Mandje (territoire de Ndjugu), Mokambo et Mahagi-port (territoire de Mahag) ont été déclarées par l'autorité provinciale zones suspectes parce qu'exposées à la contagion du virus. Se confiant récemment à la presse au sujet de cette épidémie, le gouverneur de l'Ituri a

annoncé l'interdiction de la circulation des volailles dans les localités de Djo et Tchomia, et celles à haut risque. Dans la foulée, Abdalah Pene Mbaka a ordonné l'abattage systématique dans le cadre du nettoyage sanitaire, des volailles se trouvant dans un rayon de trois kilomètres autour de ces localités à risque. D'autres mesures d'accompagnement ont été prises à l'instar de la fermeture des marchés se livrant au commerce de la volaille. Le marché central de Bunia, qui se ravitaille naturellement en volaille dans ces différentes localités aurait déjà fait les frais de cette mesure drastique qui vise à protéger la population contre le danger que représente désormais la consommation des volailles atteintes de la grippe aviaire. En outre, le gouverneur a appelé à la non-manipulation des volailles infectées ou retrouvées mortes, pour éviter la contamination à grande échelle.

Alain Diasso

GOUVERNEMENT

La question électorale au centre du premier conseil des ministres

Joseph Kabila a insisté sur la nécessité d'appuyer la Centrale électorale dans sa charge d'organiser des élections démocratiques, transparentes et non chaotiques le plus tôt possible.

Juste après la remise et reprise entre le Premier ministre entrant Bruno Tshibala et sortant Samy Badibanga, et la prise par les nouveaux ministres de leurs bureaux respectifs, le chef de l'Etat Joseph Kabila a vite convoqué la première réunion extraordinaire du conseil des ministres du gouvernement d'Union nationale qu'il a présidé le samedi 20 mai à l'Hôtel du gouvernement. Pour cette première entrevue de prise de contact, l'occasion était donnée à Joseph Kabila de connaître les nouveaux membres de l'Exécutif national qui lui ont été présentés. Les cinquante-huit membres du gouvernement tous issus de toutes les composantes politiques et sociales signataires de l'Accord du 31 décembre 2016 étaient présents à cette réunion articulée essentiellement autour d'un seul point, à savoir, la communication du président de la République.

Dans son adresse, le chef de l'Etat a mis une emphase particulière sur la consolidation de la paix et de la sécurité sur toute l'étendue du territoire. La paix et la sécurité sans lesquelles il serait vain d'espérer voir de bonnes élections se tenir. Il a noté que sur les vingt-six provinces, il y a des défis sécuritaires dans quatre provinces et dans huit territoires sur les 145 que compte le pays.

Une manière de conscientiser les uns et les autres par rapport à l'ampleur de la tâche qui est la leur.

Constant dans son approche de la question électorale, Joseph Kabila a de nouveau insisté sur la nécessité d'appuyer la Centrale électorale dans sa charge d'organiser des élections démocratiques, transparentes et non chaotiques le plus tôt possible. Il a, pour ce faire, suggéré qu'au cours d'un prochain conseil des ministres, la Ceni soit invitée à venir faire le point sur l'état des préparatifs de ces élections qu'elle est appelée à organiser. Il n'a pas manqué d'attirer l'attention de l'équipe gouvernementale sur l'intérêt à accorder au social de la population et ce, sur toute l'étendue du territoire national.

Saisissant l'opportunité, Joseph Kabila en a profité pour donner, au passage, quelques directives aux membres de la nouvelle équipe gouvernementale, les exhortant à être au service de la Nation congolaise tout entière et non au service de leurs partis politiques, leurs provinces ou leurs tribus ou clans. Tout en les engageant à faire preuve d'un comportement digne et irréprochable dans la conduite des affaires de l'Etat, il les a également exhortés à éviter les conflits d'intérêts et le népotisme dans la constitution de leurs cabinets respectifs.

Il a ensuite rappelé au gouvernement l'impérieuse nécessité d'adopter le projet de loi budgétaire afin de pouvoir le présenter à l'Assemblée nationale et au Sénat.

A.D.

EVASION À LA PRISON CENTRALE DE MAKALA

L'Asadho et la FBCP appellent à la réforme du système carcéral congolais

Ces organisations qui décrient les tares rongant le système carcéral congolais font, en outre, constater que ce système qualifié de congolodernier est encore en contradiction avec la Constitution et les instruments juridiques internationaux relatifs au traitement des prisonniers.

L'Association africaine de défense des droits de l'Homme (Asadho), et la Fondation Bill Clinton pour la paix (FBCP), se sont dit vivement préoccupés par l'évasion et la mort de plusieurs détenus à la prison centrale de Makala, à Kinshasa. Pour ces deux ONG, cette évasion interpelle et appelle à reformer le système carcéral congolais « qui est marqué par une grande corruption, la détention de plusieurs personnes sans dossiers judiciaires, des délais de présentation de certains prisonniers devant leur juge naturel de plus en plus longs, la présence de plusieurs véhicules appartenant à des particuliers gardés dans l'enceinte de la prison et le non-respect des droits fondamentaux des personnes détenues ».

Asadho et FBCP ont, en effet, relevé, dans un communiqué conjoint du 19 mai 2017, que, la prison de Makala est aussi le lieu où les injustices judiciaires ou politiques sont vécues par plusieurs Congolais. « Plusieurs leaders politiques de l'opposition ou d'opinion y sont détenus à la suite de procédures judiciaires qui ne répondent

à aucune règle d'un procès juste et équitable. Plusieurs personnes bénéficiaires des lois d'amnistie sont gardées dans cette prison illégalement alors qu'elles devaient être déjà libérées », ont-elles noté.

Ces organisations disent, par ailleurs, constater que le système carcéral congolais est encore en contradiction avec la Constitution et les instruments juridiques internationaux relatifs au traitement des prisonniers. Elles estiment que tant que ce système ne sera pas réformé, les évasions des criminels dangereux se produiront toujours. « Ce système carcéral comporte en lui-même des facteurs qui favorisent l'évasion des prisonniers », ont appuyé ces ONG.

Le diagnostic posé amène ces deux organisations à exhorter le ministre de la Justice à convoquer les états généraux des prisons afin que les experts de plusieurs disciplines réfléchissent sur l'état et l'avenir des prisons en RDC ; à prendre des mesures urgentes pour mettre fin à la corruption et trafic d'influence au sein des prisons et à faire libérer tous les prisonniers en détention pour des faits bénins ou qui n'ont pas de dossiers judiciaires. Ces ONG attendent également du ministre en charge de la Justice, d'élaborer un projet de loi devant aligner la gestion des prisons et le traitement des prisonniers sur les normes internationales ; de diligenter des enquêtes sérieuses sur l'évasion du 17 mai 2017 afin d'identi-



fier tous les auteurs et les commanditaires de cet événement ; et d'interdire tout gardiennage des véhicules appartenant à des particuliers dans l'enceinte des prisons.

Le ministre en charge de l'Intérieur a été, lui, appelé à interdire aux policiers déployés sur la ville de Kinshasa pour traquer les évadés, toute tracasserie ou tout abus à l'égard des paisibles Congolais ; à instruire les policiers pour qu'ils respectent les droits fondamentaux des évadés rattrapés et qu'ils les traitent avec dignité et humanité, et à renforcer les mesures de sécurité pour que la ville de Kinshasa et ses environs soient protégés contre les bandits dangereux évadés.

Ces ONG ont, en effet, rappelé que le 17 mai 2017, environ 4191 sur 8074 détenus

se sont évadés de la prison de Makala. Plus de 80 personnes ont été tuées, 20 véhicules appartenant à des particuliers et à l'administration pénitentiaire, sans oublier le bureau de la prison, ont été incendiés, à la suite de l'attaque organisée par des individus non encore identifiés à ce jour. Il s'en est suivi, ont-elles dit, la traque des évadés par la Police nationale congolaise et les Forces armées de la RDC, qui a déjà donné lieu à l'arrestation de plus de deux cents détenus. Mais, signalent ces organisations cette traque donne déjà lieu à des abus en ce sens que certaines personnes innocentes qui ne sont pas en possession de leurs pièces d'identité, surtout les conducteurs des taxi-motos, sont arrêtées par les agents de l'ordre et assimilés aux évadés.

Lucien Dianzenza

MÉTROLOGIE

La RDC évalue ses normes dans les transports

L'accès à des moyens de déplacement plus fiables représente l'un des défis de toute société moderne. Le secteur des transports est considéré à ce jour comme l'un des départements les plus dangereux à cause de la répétition des accidents meurtriers. Mais des actions concrètes ont permis d'enclencher des profondes mutations ces dernières années même si le pays a encore un long chemin à parcourir.

Chaque année, le monde dédie une journée spéciale à la métrologie qui se définit simplement comme l'ensemble des théories, des techniques des savoir-faire et même l'art d'effectuer des mesurages et d'avoir une confiance suffisante en leurs résultats. Il s'agit d'une journée mondiale organisée et célébrée tous les 20 mai de l'année. En 2017, les instances organisatrices de l'événement, en l'occurrence le Bureau international des poids et mesures (BIPM) et l'Organisation internationale de la métrologie légale (OILM), en collaboration avec les organisations nationales dont l'Apromen pour la RDC, ont lancé le débat sur le thème: « Les mesures pour les transports ». La question mérite d'être posée dans une région du monde qui a enregistré une transformation brutale dans ce secteur. La sécurité reste un enjeu majeur dans les transports tant des personnes que des marchandises d'une ville à une autre, voire d'un pays à un autre. Des normes de performance tant pour la sécurité ou les émissions font l'objet d'une réglementation nationale et internationale plus rigoureuse applicable aussi bien aux bicyclettes qu'aux motos, voitures et camions ainsi que d'autres moyens de transport plus sophistiqués comme le train, les navires porte-conteneurs et les engins spatiaux. Pour chaque pays, l'enjeu principal est d'arriver à se doter de moyens de transport innovants et améliorés répondant à toutes les exigences pour assurer des performances économiques et environnementales.

La percée technologique encourage considérablement les innovations dans la manière d'effectuer les mesures et les méthodes au contrôle de ces mesures. Les recommandations internationales aident à aligner et harmoniser les exigences pour les différents types d'instruments dans le monde entier, fait remarquer l'Apromen. Les applications les plus récentes tournent autour de l'accessibilité et l'efficacité des transports. Comme l'explique l'Apromen, les laboratoires nationaux soutiennent certaines applications les plus exigeantes comme la pesée précise et rapide des conteneurs d'expédition pour la sécurité du chargement des porte-conteneurs et des infrastructures (routes, ponts, ports) ou les mesures valables de la composition chimique des émissions de véhicules afin d'aider les régulateurs et les autorités municipales à contrôler les niveaux de pollution. Avec l'évolution de la science, certaines de ces exigences trouvent des réponses durables dès la conception du produit (cas des véhicules électriques arrivés aussi en RDC), appelant ainsi à la validation des nouvelles techniques de mesure.

Pour l'Apromen, la RDC a d'importants défis à relever pour rattraper son retard en matière d'activités de métrologie. D'abord, la réglementation reste lacunaire, avec un décret royal datant des années 1910 et d'autres textes dépassés. Il y a aussi une très faible intégration économique, modernisation et émergence du pays. La conséquence est l'inadéquation des pratiques des outils de mesurage. Justement, le BIPM coordonne les efforts des laboratoires nationaux de procéder à la validation des nouvelles techniques de mesure. Au-delà, il aide aux comparaisons pour assurer la fiabilité mondiale des résultats de mesure. Pour la RDC, la seule note positive est l'esprit d'ouverture du gouvernement, avec une proposition de loi sur la métrologie et la normalisation adoptée au Sénat et en attente d'adoption à l'Assemblée nationale.

Laurent Essolomwa

La prison de Kasangulu vidée de ses détenus!

Sur les soixante-quatorze détenus que comptait la vétuste prison de Kasangulu, soixante-dix se sont évadés, laissant seulement huit prisonniers qui n'ont pas pu s'enfuir du fait de la dégradation de leur état de santé.

Quarante huit heures seulement après l'évasion massive des prisonniers du Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa (ex-prison centrale de Makala), c'est au tour des pensionnaires de la vétuste prison de Kasangulu de prendre la tangente. C'est le vendredi 19 mai à une heure du matin que les faits se seraient produits, à en croire certaines sources locales. Les versions divergent cependant quant aux circonstances de cette évasion, la première du genre intervenue dans cette maison carcérale située à une cinquantaine de kilomètres à l'ouest de Kinshasa, dans la province du Kongo central. D'après une source pénitentiaire, les détenus qui avaient planifié leur plan d'évasion ont sollicité l'attention des gardiens en faction à l'entrée en poussant des cris stridents. L'un des policiers de garde qui s'est rapproché pour s'enquérir de la situation a reçu une balle et, dans la foulée, la meute des prisonniers hystériques profiteront pour s'évader après avoir maîtrisé le reste des gardiens.

L'autre version, plus ou moins plausible, est celle avancée par le député national Jean Claude Vuemba. D'après son récit, les captifs, sans doute motivés par le récent événe-

ment de Kinshasa, ont simplement cassé le portail de la prison avant de s'échapper. Ils ont opéré leur forfait après avoir constaté qu'il n'y avait que deux gardiens au lieu des cinq habituels, explique l'élu de Kasangulu. Cependant, il évite d'établir d'emblée un parallélisme avec ce qui s'est passé à Kinshasa, même si la situation de la prison de Makala peut avoir servi d'élément déclencheur. Pour lui, plusieurs causes peuvent expliquer cette escapade en masse des détenus à Kasangulu dont la principale demeure les conditions précaires de leur détention. « Le problème c'est que dans cette prison, il y a des gens qui meurent de faim là-bas, ou parce qu'on ne peut pas les soigner », commente Jean Claude Vuemba. Autant dire que l'évasion des prisonniers de Kasangulu serait l'expression d'un ras-le bol longtemps contenu face à leurs conditions infra humaines d'incarcération.

Des sources pénitentiaires allèguent que dix prisonniers auraient été récupérés. Toutefois, aucun mort ou blessé n'a été signalé pendant ces événements, révèlent des sources concordantes.

Dès l'aube, des enquêteurs avaient été envoyés de Kinshasa pour s'enquérir de la situation sur place, apprend-on. Ainsi donc, ce dernier développement repose la problématique de la sécurisation des maisons carcérales en RDC dont la porosité constitue un sujet d'inquiétude récurrent pour les populations.

Alain Diasso

FOOT-TRANSFERTS

Luvumbu à Lokeren, Mbemba convoité par Milan AC, Tisserand pisté par Leipzig

Alors qu'on s'approche de l'ouverture du mercato d'été, certains transferts et prolongations de contrat sont déjà en cours du côté des Congolais. C'est le cas de Luvumbu Nzinga Héritier, milieu offensif de V.Club, actuellement en séjour en Belgique. Chancel Mbemba est pour sa part convoité, ainsi que Marcel Tisserand...

Le milieu offensif de V.Club, Héritier Luvumbu Nzinga de l'AS V.Club, se trouverait à Lokeren en Belgique, apprend-on. Notons-le, Luvumbu a été indisponible pendant plus d'une année. Il était blessé

janvier 2016 au Rwanda. Les Léopards locaux de la RDC affrontaient les Amavubi du Rwanda et la RDC coachée par le sélectionneur Florent Ibenge s'était imposée par deux buts à un. Et Luvumbu avait ressenti des vives douleurs après le match, l'image des pleurs du joueur avait fait le tour des réseaux sociaux. Il souffrait de rupture des ligaments croisés. Il n'avait plus, depuis, tapé dans le ballon. Plus d'une année après, il a réapparu, mais comme remplaçant sur le banc de V.Club. Donc, sans avoir revenu officiellement sur le terrain, il prend son avion pour la Belgique afin de négocier son



Héritier Luvumbu



Marcel Tisserand en duel avec adversaire

en, quart de finale de la quatrième édition du championnat d'Afrique des nations en

transfert à Lokeren. Chancel Mbemba convoité par Milan AC

prêt à mettre 16 millions de livre selon la BBC Sport. D'après le journal britannique Metro, le défenseur international congolais figure aussi sur la liste de 14 jeunes défenseurs que Barcelone suit. Et Burnley aurait aussi les yeux sur l'ancien joueur d'Anderlecht, du FC MK de Kinshasa. Et l'on apprend que le défenseur central Gabriel Zakuani n'a pas prolongé avec son club Northampton Town. Et, souflet-on, son coach en club lui aurait reproché de venir en sélection, les Léopards de la RDC. Et le défenseur international Marcel Tisserand, qui pourtant a fait une saison difficile collectivement avec Ingolstadt en Allemagne (club relégué en D2), intéresse Leipzig, Werder Breme (D1 Allemagne), Saint-Etienne (L1 France) et Watford (D1 Angleterre).

Luyindama, Bope et Bolingi restent au Standard...

Christian Luyindama, Jonathan Bolingi et Merveille Bope Bokadi seront conservés au sein de l'effectif du Standard de Liège en Belgique. « Christian, Jonathan et Merveille se sont très bien intégrés au sein de notre effectif pro et ont eu l'occasion de montrer leurs qualités tant aux entraînements que lors des rencontres officielles qu'ils ont disputées. Il est donc logique qu'ils aient l'opportunité de poursuivre leur parcours en bord de Meuse. A eux maintenant de nous rendre la confiance que nous leur donnons de continuer à s'investir et à bosser chaque jour pour mériter leurs futures sélections », a déclaré Olivier Renard, directeur sportif du Standard de Liège en Belgique.

Martin Engimo

DIVISION 1/PLAY-OFF

V.Club soumet Don Bosco

Il fallait une victoire à l'AS V.Club pour se retrouver dans le peloton de tête avant la fin de la manche aller du Play-Off de la 22e édition du championnat national de football (Division 1). Et les Dauphins Noirs l'ont fait.

Le club coaché par Florent Ibenge a battu, le vendredi 19 mai 2017 au stade des Martyrs de Kinshasa, le CS Don Bosco de

Lubumbashi par un but à zéro. L'unique but de la partie a été inscrit à la 65e minute par l'inévitable buteur Taggi Etekiama Agiti ; il a réussi à devancer le gardien de but des Salésiens de Lubumbashi sur une superbe centre Ikanga Mayimona alias Lampard, auteur d'un match plein. Pour cette rencontre, Ibenge a titularisé le portier camerounais Nelson Lukong, et dans le champ, entre autres, l'Equato-guinéen

Francisco Ondo et Nlandu Phuati, Glody Ngonda, le Malien Idrissa Traoré, Ikanga Mayimona, Nelson Munganga, Etekiama Agiti, Eddy Ngoy Emomo, le Camerounais Yazid Atouba, etc. Du côté des Salésiens, l'entraîneur Isaac Kasongo Ngandu a fait confiance à un groupe qui a montré une certaine solidité avant de prêter le flanc juste sur une erreur d'inattention.

Aussi a-t-on retrouvé sur l'aire de jeu le Ghanéen Gladson Awako, ancien du TP Mazembe, Onedika, Ushindi wa Kubanza qui a dû laisser sa place à cause d'une blessure, Ngoy, Pembele, etc. L'AS V.Club a su tirer profit d'une partie moins emballante, mais fort disputé au niveau du contrôle du ballon au milieu de terrain. Avec cette victoire, la deuxième de suite après la victoire sur le TP Mazembe, le team vert et noir de Kinshasa totalise 12 points. L'on apprend que la Ligue nationale de football (Linafoot) a suspendu l'homologation du résultat du match raté entre le Daring Club Motema Pembe (DCMP) et le FC Renaissance du Congo à cause du vol des drapelets du coin de terrain. L'instance organisatrice du championnat national de football avait dans un premier temps infligé un forfait au club orange de Kinshasa et sanctionné le joueur Kazadi et l'intendant du DCMP. Mais les dirigeants de Renaissance du Congo sont allés en évocation à la Fédération congolaise de football association (Fécifa). La Linafoot devrait se réunir le samedi 20 mai 2017 afin de rendre son verdict. En attendant, Mazembe est premier avec 12 points, devant V.Club (12 points), DCMP (11 points en attendant l'homologation du résultat du match raté contre Renaissance du Congo), Renaissance du Congo (9 points).



V.Club de Kinshasa

HUMEUR

Où sont les hommes d'affaires pour créer des emplois ?

Et si à l'instant même nous pouvons faire-fî des définitions hautement académiques qui, le plus souvent conduisent aux querelles intellectuelles interminables, on peut affirmer qu'un homme d'affaires est une personnalité qui a créé une ou plusieurs sociétés commerciales qui lui sont bénéfiques et qui participent à la résolution de la problématique du chômage. Alors où sont-ils ces hommes d'affaires pour appuyer l'Etat dans les divers projets de lutte contre le chômage ?

La réponse à cette question se résume au constat qui est le suivant : Et pourtant, il est rare de passer deux à quatre semaines voire même un mois sans que l'on écoute à la radio ou sans que l'on ne voie à la télévision certaines rencontres à caractère économique organisées par des opérateurs économiques. Alors ces retrouvailles et rencontres montrent bien que ces hommes d'affaires existent bel et bien. Encore que lorsqu'il s'agit des offres de soumission pour arracher certains marchés pour la réalisation de certains projets, on voit aussi des bousculades. Ces moments montrent bien que ces hommes d'affaires et/ou opérateurs économiques sont là. Car s'ils n'existaient pas, on n'allait pas assister à ces rencontres ou à ces bousculades.

Il y a donc là, un paradoxe, car ils sont là, mais n'explorent pas des chantiers nouveaux pour créer des milliers et des milliers d'emplois. Tous oscillent autour des mêmes variantes commerciales. Encore que ces variantes commerciales n'emploient qu'un effectif minima de gens. Alors comment résoudre avec une grande envergure la question du chômage dans ces conditions là ? Constat ! Certains parmi eux qui se disent opérateurs économiques et/ou hommes d'affaires n'œuvrent que dans l'ouverture tout azimut des débits de boisson ou dans les constructions des maisons de location. Entre nous soit dit, est-ce que la buvette, le bar ou la maison en location peut résoudre le problème du chômage ? Pourquoi, diable, accepter dans ces conditions d'être opérateur économique et/ou entrepreneur ?

Tenez ! Aucun homme d'affaires n'a tenté une fabrique de production de poissons salés, des biscuits, du chocolat, des allumettes, des carreaux, des pagnes et autres afin que de nombreux jeunes puissent être recrutés. Or si de telles fabriques pourraient se créer ici et là, cela peut participer à une grande proportion à l'insertion socio-économique ou socio-professionnelle des jeunes. Alors que constatons-nous encore ? De nombreux hommes d'affaires et/ou entrepreneurs se disent avoir des atouts qu'en bâtiments, c'est comme si la vie sociale ne se résumait qu'à la construction des édifices.

Tenez ! La question d'assainissement de nos villes a traîné et a connu des tentatives non concluantes par le passé. Et pourtant, ils sont là ces entrepreneurs et/ou hommes d'affaires capables de s'acheter du matériel moderne approprié pour ces questions là. Et cela pouvait alors favoriser des embauches tout azimut des jeunes. Alors pourquoi ne pas innover, vous opérateurs économiques et/ou hommes d'affaires ? Et pourtant des opportunités d'affaires sont toujours à explorer comme disent de nombreux hommes d'affaires et/ou opérateurs économiques. On peut commencer dans le bâtiment et en finir dans l'agriculture ou dans la production « usinale » d'huile d'arachide.

Ce constat est loin d'être des attaques contre les opérateurs économiques et/ou hommes d'affaires, il est le chuchotement de certains jeunes à la quête d'emplois qui pensent que les opérateurs économiques devraient aussi explorer d'autres pistes pour créer des opportunités d'emplois afin de participer comme toujours à la lutte contre la pauvreté.

Faustin Akono

SANTÉ

L'hôpital Adolphe Sicé abrite une campagne d'opération gratuite de bec-de-lièvre

Cette activité de chirurgie des fentes labiales et palatines, initiative de la sœur Martine Makanga, chirurgienne pédiatre congolaise, professeuse des universités basée actuellement au Kenya, se déroule à l'hôpital général Adolphe Sicé. Elle a été lancée le 16 mai par Sidonie Plaza, directrice générale de cet établissement sanitaire et prendra fin le 24 mai.

Celles-ci concernent les enfants (à partir de trois mois d'âge) et les adultes présentant des fentes labio-palatines, communément appelées bec-de-lièvre, de la ville de Pointe-Noire et de ses environs. Ces opérations sont réalisées par le professeur Martine Makanga et le docteur Diembi, chef de service ORL et de chirurgie cervico-maxillo-faciale de l'hôpital général Adolphe Sicé, accompagnés de certains médecins et des équipes de cette structure qui bénéficient en même temps d'une formation en matière de chirurgie des fentes labiales et palatines. Malformation congénitale de la lèvre supérieure qui est marquée par une ouverture qui expose les dents, le palais et parfois la cavité buccale, le bec-de-lièvre entraîne des complications comme : des troubles de langage, des troubles respiratoires, des otites (du fait que l'oreille communique au nez, ce qui favorise des infections) et autres. Il cause des préjudices social et psychologique chez les sujets qui en souffrent. C'est un drame social à l'origine des divorces, des infanticides, des soupçons de sorcellerie et autres. Il empêche les sujets de vivre normalement du fait de leur anomalie faciale, objet de moquerie, qui réduit l'aspect esthétique de leur visage. D'après le Pr Martine Makanga et le docteur Diembi, les fentes labio-palatines n'ont pas de causes mais plutôt des facteurs de risque liés, entre autres, à l'usage du tabac, de l'alcool ou de certains médicaments pendant les trois premiers mois de grossesse, la malnutrition de la femme en grossesse, l'âge avancé de l'auteur de la grossesse, les radiations ionisantes (détonation nucléaire). Parmi les facteurs de risque figurent aussi la radiographie : « C'est pourquoi lorsqu'une femme enceinte fait une radiographie, elle doit se protéger avec un tablier plombé pour éviter que le fœtus reçoive les rayons », a expliqué le docteur Diembi.

La malformation est détectable à l'échographie à partir du 22e mois de la grossesse. Mais pour le Pr Martine Makanga, un bon suivi de la femme enceinte est nécessaire pour l'éviter : « La femme doit faire les examens obligatoires pendant la grossesse et éviter de consommer les médicaments qui ne lui sont pas recommandés. La malformation survient entre la 6e et la 8e semaine de grossesse. C'est

pourquoi certains médicaments sont interdits aux femmes pendant les trois premiers mois de grossesse ». La réparation des fentes labio-palatines (réparation nasale, musculaire et cutanée) est une opération qui nécessite beaucoup d'ingéniosité. Elle doit être faite par un spécialiste, a-t-elle expliqué : « C'est comme une chirurgie plastique. Donc l'esthétique est très importante. Il faut prendre en compte non seulement les éléments anatomiques mais aussi respecter l'esthétique de chaque face, il faut réparer les anomalies selon le morphotype de la personne. Il faut noter que la prise en charge est multidisciplinaire. Les fentes palatines par exemple nécessitent une rééducation vocale et parfois une orthodontie après réparation ». Plus de dix enfants ont déjà été opérés depuis le lancement de la campagne. Les patients reçoivent ensuite des traitements gratuits.

C'est le désir de rendre service à ses compatriotes et de servir son pays qui a conduit le Pr Martine Makanga à initier cette campagne, un projet qui a bénéficié du soutien de Monseigneur Miguel Angel Olaveirri, évêque du diocèse de Pointe-Noire, qui a pris une part essentielle à sa réalisation en réunissant les conditions matérielles nécessaires à la prise en charge de nombreux enfants venus de toutes parts. Une campagne qu'elle entend pérenniser avec l'appui de l'hôpital général Adolphe Sicé et des médecins et équipes de cette structure qui l'accompagnent. Après avoir remercié toutes ces personnes, Sidonie Plaza a loué l'initiative de la chirurgienne. « Cher maître, votre geste plein d'humanisme vous confère de la dignité, parce qu'ils sont rares les femmes et les hommes qui pensent comme vous à leur terroir. Daignez trouvez ici toute notre gratitude. Rassurez-vous, si l'histoire ne retient rien, ces hommes et ces femmes que vous aurez aidés, retiendront votre magnanimité », a dit la DG de l'hôpital A. Sicé. Et d'ajouter à l'endroit des parents, « grâce à ces hommes et ces femmes qui ont uni leurs efforts et leurs idées, vous ne connaîtrez plus ces moments d'agitation permanente. Vos enfants iront désormais à l'école, s'amuseront avec leurs petits amis sans essuyer la moindre moquerie pourtant, il faut que chacun s'investisse quelques fois dans la conscientisation des femmes enceintes à bien savoir s'assurer une bonne prise en charge ». Notons que les inscriptions pour les opérations se poursuivent à l'hôpital général Adolphe Sicé. Aussi, la sœur Martine Makanga a-t-elle appelé tous ceux qui présentent des fentes labio-palatines à s'inscrire pour bénéficier de cette opération gratuite dont la deuxième étape est prévue pour juillet prochain.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

JUSTICE

Une femme condamnée à 30 ans d'emprisonnement pour traite d'enfants

De nationalité béninoise, âgée de 54 ans, Tarou Abibatou a été condamnée le jeudi 18 mai par contumace à trente années de travaux forcés pour traite d'enfants. Ce verdict a été prononcé lors de l'une des audiences de la session criminelle de Pointe-Noire sur l'affaire opposant ladite condamnée d'une part et le ministère civil avec l'Association ALTO d'autre part.

Cette affaire a été portée devant les tribunaux par l'association Action pour la lutte contre la traite des enfants de l'Afrique de l'ouest et du centre (ALTO). Ainsi pour la justice, Tarou Abibatou est condamnée pour déplacement frauduleux du Bénin au Congo d'un jeune garçon âgé de dix ans en se faisant fabriquer des faux documents en vue de faciliter l'entrée de ce dernier en République du Congo. Ces faux docu-

ments portent des faux cachets et signatures des autorités congolaise et béninoise. Parmi ces documents, il y a notamment un acte de naissance, un laissez-passer, une déclaration de perte de passeport, une autorisation parentale.

Interrogé après le verdict, le président de l'association ALTO, Paka Abdou Raimi Vincent a expliqué que son association est satisfaite de cet arrêt de la cour criminelle de la ville océane, en vue de donner un temps fort et tracter toutes personnes impliquées de traite ou de trafic d'enfants devant les juridictions compétentes. « Sur une centaine de plaintes que l'association ALTO a déposées depuis sa création en 2006, celle-ci est la première qui a conduit à une condamnation. La Cour criminelle a prononcé une sentence très dure qui pourra décourager les trafiquants



La tribune officielle de l'audience

d'enfants. Ainsi, malgré les menaces des trafiquants à l'égard des membres de l'association, la lutte contre la traite et le trafic des enfants constituera toujours notre combat grâce à l'appui du gouvernement de la République, des autorités judi-

ciaires et policières de la ville et celui de l'ambassade des Etats-Unis au Congo », a-t-il indiqué. L'enfant victime vit actuellement dans une famille d'accueil sous ordonnance de placement provisoire n°1120 du 30 décembre 2016 du tribunal pour enfant de

Pointe-Noire. La traite de personnes constitue une infraction prévue et punie par l'article 115 de la loi n°4/2010 du 4 juin 2010 portant protection de l'enfant en République du Congo, qui stipule : (Est puni des travaux forcés à temps et d'une amende de un million à dix millions de francs CFA, quiconque se livre à la traite, à la vente, au trafic ou à toutes les autres formes d'exploitation de l'enfant quel que soit le mobile). Cette même infraction est punie par les articles 147, 148, 150, 151 du code pénal. La République du Congo compte parmi les pays qui ont ratifié divers textes nationaux, régionaux, sous-régionaux et internationaux afin de lutter contre la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants.

Séverin Ibara

DIABLES ROUGES

Sébastien Migné défend la liste des 43 convoqués pour préparer le match contre la RDC

Après avoir publié la liste des 43 Diables rouges présélectionnés pour le match contre les Léopards de la République démocratique du Congo, comptant pour la première journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations Cameroun 2019, Sébastien Migné a défendu certains choix lors de la conférence de presse qu'il a animée le samedi.

Avant de se rendre à Kinshasa, les Diables rouges vont bénéficier, selon le programme communiqué par le sélectionneur, d'un stage en France dans la période allant du 26 mai au 4 juin. Pour ce regroupement, le sélectionneur des Diables rouges a convoqué 43 joueurs. Seulement dans sa composition, peu des joueurs de la diaspora ont du temps de jeu conséquent dans leurs clubs respectifs. Et Sébastien Migné s'est défendu. « Si je n'avais pris que des joueurs professionnels, qui sont disponibles, j'aurais du mal à faire ma sélection. C'est une certitude », a-t-il expliqué à la presse, en s'appuyant sur la situation très délicate des joueurs congolais qui peinent à briller dans les plus grands championnats européens. Cela ne l'a pas empêché de défendre certains cas comme celui de Hardy Binguila puni selon lui en dehors du cadre non sportif.

« Ce qu'il faut savoir concernant Hardy Binguila, il n'a pas de temps de jeu à Auxerre, mais c'est aussi en dehors du cadre sportif. Il était venu avec certaines personnes qui ne sont plus au club. », a-t-il déclaré.

Ce regroupement sera l'occasion pour le sélectionneur de découvrir de nouvelles têtes. Selon lui, Dylan Bahamboula et Tobias Badila ont confirmé leur participation. « Je suis revenu avec l'accord de Dylan Bahamboula qui devrait être au stage en France, de Tobias Badila qui a confirmé cette semaine qu'il nous rejoindrait. Une très bonne nouvelle pour le sélectionneur que je suis. Evidemment j'aurais pu vous ramener cinq, six ou sept noms malheureusement c'est plus compliqué pour les séduire », a-t-il dit sans pourtant se montrer optimiste sur la présence de Maboulou.

« Maboulou est toujours dans la liste. Est-ce qu'il sera au stage ? je ne peux pas vous répondre aujourd'hui. Il est difficile à joindre. Le championnat de Grèce vient de se terminer, il est dans la nature en région parisienne. On a du mal à le toucher. »

Le Congo, a rappelé le sélectionneur, n'a plus gagné à Kinsha-



Sébastien Migné en conférence de presse (Adiac)

sa depuis 1980 soit une période de 37 ans. Sébastien Migné entend s'appuyer sur le regroupement de la France pour remonter ses poulains à faire un bon résultat à Kinshasa. « Le défi est de taille. C'est ce qui est galvanisant si on arrivait à les faire tomber ou à les faire trébucher. C'est le défi que je vais vendre aux garçons dès le vendredi prochain au rassemblement, leur dire qu'ils peuvent écrire une page de l'histoire du football congolais », a-t-il indiqué.

Pour le déplacement de Kinshasa, le sélectionneur des Diables rouges pourrait compter sur l'expérience de certains cadres. Sans trop se poser de questions, Migné entend aligner Barel Mouko dans les buts. « J'ai besoin d'expérience, de qualité. Et le gardien qui me l'a montrée dans ce championnat (congolais) et au travers de ce stage, c'est Barel Mouko. Voilà pourquoi je l'ai mis dans ma liste. A priori si je le fais venir, ce n'est pas pour qu'il soit remplaçant. Je lui avais signifié que ma priorité, c'était Brice Samba. Mais il ne vient pas. L'urgence aujourd'hui c'est Kinshasa. Et celui qui me semble plus apte à répondre présent au défi qui nous attend c'est Barel Mouko. Encore faut-il qu'il me le confirme à travers les deux stages que nous allons avoir », a dit le sélectionneur.

La liste des 43 présélectionnés
1-MAFOUMBI chistoffer (Free State stars)
2- N'SENDO NKOLOLO (Metalul Resita)

- 3- MOUKO BAREL (LA MANCHA)
- 4- NDZILA Pavelh (Etoile du Congo)
- 5- NDINGA Perold (PATRONAGE)
- 6- DIKAMONA Clevid (Bourg-en Bresse)
- 7- NGANGA Francis (Charleroi)
- 8- BAUDRY MARVIN Tony (zulte Waregem)
- 9- BOUKA MOUTOU Arnold (Dijon)
- 10- MABIALA Charles A.J Auxerre)
- 11- MAYEMBO Fernand (Grenoble)
- 12- MASSENGO Jordan Union Saint Gilloise)
- 13- MAZIKOU Bradley (FC Lorient)
- 14- ITOUA Beranger (CARA)
- 15- KIBAMBA BARON (CARA)
- 16- MAGNOKELE BISSIKI Dimitri (Léopards)
- 17- MOUBHIO NGOUNGA BORIS (Léopards)
- 18- BAKOUA Caroff (Léopards)
- 19- ONIANGUE Pince(Bastia)
- 20- NDINGA Delvln (Locomotiv Moscou)
- 21- NDOCKYT Merveil (KF TIRANA)
- 22- NKOUNKOU Moise (jfcaminade@girondins.com TIRANA)
- 23- AVOUNOU Durel (CAEN)
- 24- BAHAMBOULA Dylan (Dijon)
- 25- PAMBOU Yves SIMON (FK Dac Dubajska stresa)
- 26- BINGUILA Hardy (A.J Auxerre)
- 27- GANDZE Cesair (Léopards)
- 28- BOTAMBA Matheus (TONGO FC)
- 29- BIFOUMA Thievy (Osmalispor)
- 30- DORE FEREBORY (Angers)
- 31- KOUBEMBA Kevin (CSKA Sofia)
- 32- GANVOULA Silvere (Waterloo)
- 33-NSONDE Jonathan (FC Nantes)
- 34- ANDZOUANA Johan (Monaco)
- 35- NGUESSI ONDAMA Fabrice (WAC)
- 36- MOUSSITOU OKO Bevic (Dunkerque)
- 37-TSOUMOU Hama Juvehl Fred (SV. Wacker Burghausen)
- 38- MABOULOU Christopher (PAS Giannina)
- 39- BADILA Tobias (Nancy)
- 40- MAKIESSE MOUZITA Junior (Léopards)
- 41- MAYELA Davel (Laval)
- 42- MOYO STEVEN (Laval)
- 43- Saint Louis Dilane (Laval)

James Golden Eloué

RÉFLEXION

Afrique-France : éviter les erreurs d'hier

Les propos tenus vendredi à Gao par le nouveau président français, Emmanuel Macron, ont confirmé qu'effectivement les lignes bougent sur la carte aussi ancienne que complexe des relations entre la France et l'Afrique. Certes cela ne signifie nullement que les problèmes nés des incompréhensions accumulées depuis l'avènement des indépendances vont se régler comme par miracle dans les mois à venir, mais simplement qu'un nouveau climat s'instaure dont pourraient surgir rapidement de grandes avancées.

L'homme qui s'est installé pour cinq ans au Palais de l'Elysée ne connaît pas plus l'Afrique que ses prédécesseurs Nicolas Sarkozy et François Hollande, mais il a trois qualités que ceux-ci n'avaient pas : d'une part, la jeunesse qui donne une vision plus ouverte du monde ; d'autre part, le pragmatisme qui conduit à privilégier les actions concrètes par rapport aux rêves ;

enfin, l'ambition qui incite à jouer les bonnes cartes sur la table du jeu diplomatique dont dépendent les relations entre les nations. Ces qualités ne garantissent évidemment pas qu'Emmanuel Macron ne commettra pas d'erreurs sur la voie qu'il a choisi de suivre, mais elles peuvent contribuer de façon décisive à restaurer la confiance qui n'a cessé de se dégrader tout au long des mandats précédents.

Le simple fait que le nouveau président français ait confié le Quai d'Orsay à Jean-Yves Le Drian témoigne d'une approche réaliste de la diplomatie française qui rassure nombre de chefs d'Etat africains. Ayant assumé pendant cinq ans et dans des conditions difficiles la responsabilité de la défense nationale de son pays ce Breton, aussi discret que déterminé, a su nouer des relations tout à la fois amicales et confiantes avec les plus hauts responsables du continent. Tandis que l'Elysée accumulait les erreurs et les faux pas sur le terrain

diplomatique lui agissait en homme responsable, ce qui permettait aux militaires français de remplir efficacement leurs missions stratégiques.

Son arrivée au Quai d'Orsay ne sera certainement pas facile étant donné la gravité des problèmes internationaux auxquels la France se trouve confrontée en sa qualité de grande puissance, étant donné aussi les tensions internes générées par ses prédécesseurs au sein même de l'administration du ministère dont il hérite. Mais Jean-Yves Le Drian ne se laissera certainement déborder par ces questions et sa connaissance du terrain lui permettra de poursuivre dans ses nouvelles fonctions la mission qu'il s'est assignée depuis longtemps de restaurer la confiance entre l'Afrique et la France.

L'idéal, dans ce contexte, serait qu'Emmanuel Macron demande à son ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de mettre à plat ce dossier. C'est-à-dire d'exa-

miner sans a priori les questions qui fâchent, notamment celle de l'ingérence de la justice française dans les affaires intérieures des Etats africains, celle de l'évolution du franc CFA dans le contexte de la mondialisation, celle de la coopération dans le domaine du renseignement, celle de la contribution de la France au processus d'intégration régionale d'où naîtra le développement durable, celle de la protection de la nature et de l'environnement dont dépend le sort de l'humanité. Une liste indicative et donc incomplète dont dépend le nouvel élan qui peut et doit être donné à l'alliance historique unissant l'Afrique et la France.

Eviter les erreurs d'hier et se projeter résolument dans l'avenir contribuerait de façon significative à l'avancée de l'Afrique mais aussi au renforcement de la position de la France sur une scène mondiale en pleine recomposition. L'enjeu, convenons-en, n'est pas mince !

Jean-Paul Pigasse